

**Supplément
spécial membres**

**Kiné
Varia
news**

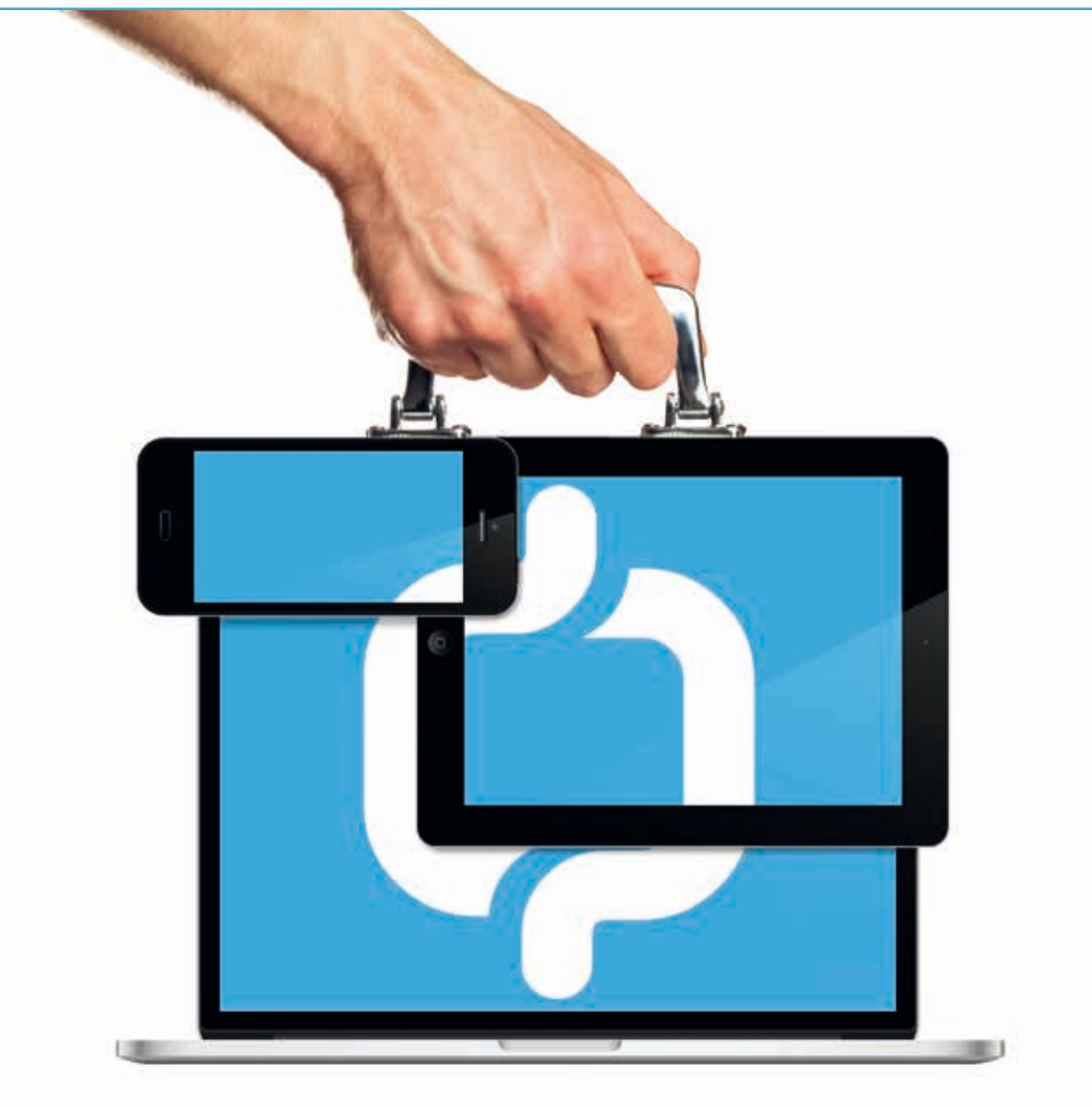


***Affiliez-vous
à l'UKB !***

***Le scandale
de la fausse accréditation
et de la kinésithérapie belge***



**La défense professionnelle :
une nécessité pour un avenir meilleur !**



Toujours et partout



Le Kiné-Varia News paraît 4x par an.
Parutions en
mars - juin - septembre - décembre.

Les textes et annonces du Kiné-Varia News
doivent parvenir au secrétariat de l'U.K.B.
au plus tard un mois avant la parution.

**Les articles signés,
mais aussi les publicités n'engagent
que la responsabilité
de leurs auteurs (ou leurs mandants) :
leurs opinions ne coïncident pas
nécessairement avec les vues de l'U.K.B.**

Le Kiné-Varia News se réserve le droit de refuser
toute publicité ou texte pouvant nuire
à la profession sans devoir en donner les motifs.

**Conformément aux décisions
de la jurisprudence, l'éditeur
d'une revue n'est pas responsable
des erreurs commises involontairement
dans le cours de l'ouvrage.**

L'U.K.I.L.L. est membre associé de l'U.K.B.

**LA PUBLICITE EST UN SUPPORT
POUR LE KINE-VARIA NEWS.
ELLE N'ENGAGE CEPENDANT EN AUCUNE
FACON LA PHILOSOPHIE DE L'U.K.B.**

Rédacteur en chef et éditeur responsable :
Yves RALET

Réalisation :
Isabelle BLAMPAIN, Willy DELFORGE,
Frédéric GIBON, Didier LEVA, Saïd MAZID,
Guy POSTIAUX, Yves RALET, André ROUSSEAU
et Jean VERMEULEN

Conception et impression :
www.imprimerieguillaume.be

Prochaine parution :
Kiné-Varia News n° 413
Mars 2016 - 13.000 ex.
Parution mars 2016

**TOUT TEXTE OU PARTIE DE TEXTE
NE PEUT ETRE COPIE OU PHOTOCOPIER,
QUELLE QU'EN SOIT L'UTILISATION,
SANS L'AUTORISATION DE L'U.K.B.
TOUTE INFRACTION PEUT ENTRAINER
DES POURSUITES JUDICIAIRES.**

IMPORTANT !

**POUR MIEUX VOUS SERVIR,
NOTRE SECRETARIAT DISPOSE**

D'UNE LIGNE TELEPHONIQUE
+32 (0)71 41 08 34

D'UNE LIGNE FAX DISTINCTE
+32 (0)71 41 97 82

D'UNE ADRESSE E-MAIL
secretariat@ukfgeb.be

D'UN SITE INTERNET
www.webkine.be

sommaire



4

3

Editorial

La défense professionnelle
est une nécessité pour un avenir meilleur



5

4

Actualités

Le scandale de la fausse accréditation :
la profession est menée en bateau !



7

5

Actualités

L'UKB à la rencontre d'Eliane Tillieux



8

6

Cotisations 2016

Affiliez-vous maintenant à l'UKB



12

7

Avantages 2016

8

Actualités

Bien des changements ...,
notre réforme continue pour vous, achevez-là !



13-19

9

Actualités

Rétrospectives 2015

10-11

Dossier scientifique

Le kinésithérapeute et la nutrition



2

12

Actualités

Information importante et drastique aux non-membres !
Avis aux pensionnés

13 à 19

Formations SERK

20-21

Dossier scientifique

Les bronchectasies non CF (NCFB)

22-23

Petites annonces

23

Voeux

24

Grille insertion pour petites annonces

SPECIAL MEMBRES UKB

Supplément réservé uniquement aux membres UKB

1

Quel statut pour le kiné ?

2

Nouvelles attestations de soins donnés...

3

Les remplacements chez les indépendants

4

Le dossier médical

Domicile : prescription de kinésithérapie



3



**DEPUIS 1982, L'UKB,
UNE QUESTION DE BON SENS
UN ENGAGEMENT VITAL
POUR L'AVENIR**

All FACT N°1 de la Tarification pour Kiné

Nous contacter +(32)473615601 - Mail : info@allfact.be

VOUS ÊTES KINÉ INDÉPENDANT ?

FATIGUÉ PAR LE TRAVAIL ADMINISTRATIF

TESTEZ NOTRE SOLUTION GLOBALE SUR MESURE

TARIFICATION

GESTION DES PAIEMENTS

RÉCUPÉRATION DES HONORAIRES

WWW.ALLFACT.BE

Bénéficier de la prime INAMI de 800€

All FACT utilise un logiciel de tarification reconnu par l'INAMI,
en collaboration avec notre société vous bénéficiez de nombreux avantages !



ACUPUNCTEUR

- ▶ kinésithérapeutes
- ▶ infirmiers bacheliers ou gradués
- ▶ médecins
- ▶ sages-femmes



**Formation Post-Bachelor
en Acupuncture**

légalisée prochainement
dans le cadre de la reconnaissance
de l'acupuncture.

Toutes les infos
sur notre site web.

Accueil et premiers cours : 28/09/2015

Haute École de Namur-Liège-Luxembourg HENALLUX • Département paramédical Ste-Élisabeth • Rue Louis Loiseau 39 - 5000 Namur

La formation de 950 heures = +/- 2.400 heures (volume d'étude) - 60 crédits, en trois ans.

Informations et inscriptions aux cours :

www.ettc-acu.be ou 0488/949.929

La défense professionnelle est une nécessité pour un avenir meilleur

Nous voici à la fin d'une année capitale pour notre association puisque notre reconnaissance à l'INAMI sera «un quitte ou double» fin janvier 2016 à cause ou grâce à vous.

MERCI MERCI MERCI ... à tous les kinésithérapeutes qui nous soutiennent et qui comprennent que la défense professionnelle est une nécessité pour un avenir meilleur.

L'UKB est outrée de la situation dans laquelle se débat notre profession :

- Nous sommes les moins bien rémunérés du service santé (voir vos revenus par heure !),
- Notre ticket modérateur est non seulement imposé (obligatoire à 85 %) mais un des plus élevés (grâce à lui le patient atteint le MAF en un temps record est-ce normal ?),
- Séances minutées imposées par des extra-lucides incompetents, à 20 ou 30 minutes ... sans explication scientifique évidemment,
- Travail réglementé à 40.000 M en 3 mois, ou 156.000 M en 1 an,
- 18 séances par pathologie ordinaire !!!, pour les arthroses c'est inconcevable et peut-être voulu pour diriger les patients dans des homes où ils seront exploités financièrement, (CPAS et autres, ...),
- Deuxième séance de la journée supprimée !!!,
- Pas de dérogation aux 60 séances pour Fa, même si complications post-opératoires !!!,
- 80 séances (60+20) pour les Fb rééducation à la marche alors que tout le monde prône les soins à domicile pour éviter au patient l'«internement» en MR, ou pire en MRS où les soins ne se sont pas donnés régulièrement !!!,
- Les frais de déplacements : une honte pour l'association qui a osé les signer : Alors que les médecins généralistes jouissent d'une augmentation de leurs honoraires de plus de 10 euros par séance à domicile, les kinésithérapeutes «bénéficient» de frais de déplacements de 30 centimes d'euro : cela ne répond en aucune manière aux frais d'achat et d'entretiens d'une voiture, de la perte de temps des déplacements, y compris les embouteillages et les temps de trouver un parking afin d'éviter les procès sans évoquer les frais de carburant... MAIS les centres ont des forfaits pour des déplacements, des bus TEC ad hoc, ... les maisons médicales soignent gratis et les kinésithérapeutes indépendants n'ont aucun avantage évidemment,
- Paperasseries administratives dignes d'un fonctionnaire qui n'a que cela à faire mais lui est payé pour ... pas nous,
- Paiement des salariés au barème des gradués alors que nous avons 4 années d'études et que tous les kinésithérapeutes sont assimilés aux licenciés et maintenant au master,
- Amputation malhonnête de notre budget tombé à 2 % du budget INAMI au profit des MRS politisées depuis 2002 et les décisions délibérées du ministre VDB, le «kinécide»,
- Séances en MR comptabilisées par 20 minutes alors que les patients doivent être pris en charge plus longtemps vu leur âge,
- Remboursements différents pour les patients des kinésithérapeutes non conventionnés, et discrimination de ceux-ci : unique, comme par hasard, en kinésithérapie !,
- Aucune récompense financière pour les cours de perfectionnement ou autres,
- Pas d'accréditation, refusée par les mutuelles, mais prônée de façon mensongère par une certaine association !,

- L'accès aux compétences particulières n'est pas clair et relève de l'amateurisme précipité et irraisonné,
- Pas d'Ordre,
- Statut social ridicule par rapport aux autres professions,
- Aucun kinésithérapeute engagé à l'INAMI pour les contrôles mais des médecins et des ... infirmières,
- Si un patient dépose plainte vous êtes immédiatement convoqué en commission médicale provinciale pour explication, même si le patient est de mauvaise foi, ... lui n'aura rien, vous, vous perdrez une demi-journée à vous justifier,
- Retrait ou diminution de toute une série de nos compétences (massage, gym pré post natale, aspiration, psychomotricité...),
- ...

Et pourtant vous êtes 90 % à ne pas réagir ... Et pourtant ces 90 % ne sont pas contents de leur sort mais sans rien faire, ils donnent leur accord implicite à l'Inami pour encore diminuer prochainement le peu qu'il nous reste !

Le 1^{er} janvier 2016, si vous décidez de ne plus être le dindon de la farce et que vous exigiez enfin des honoraires dignes pour votre travail, vos compétences et votre profession ; votre seule solution est de vous battre pour modifier **une convention négociée par une association qui est juge et partie vu les subsides qu'elle reçoit.**

A l'UKB, nous vivons uniquement grâce aux cotisations de **nos membres**, nos administrateurs travaillent bénévolement et sont fiers de vous défendre par conviction et idéal.

Alors ?

Faites pour certain une fois l'action, le geste qui débloquent la situation de votre profession en adhérant à l'UKB : la seule association professionnelle qui n'est pas payée par l'INAMI.

De toute façon, l'avenir nous confortera dans nos prédictions mais sans votre appui cela sera peine perdue ... surtout pour vous.

Reprenez les Kiné-Varia de 2015 et additionnez les démarches que nous avons réalisées auprès de nos ministres (y compris le Premier), attachés de cabinets, secrétaires d'état, ministère de la santé publique,...conférences sur les compétences particulières et nos solutions pour l'avenir de notre profession...si cela n'est pas de la défense professionnelle... ! Et demain que sera notre sort... ?

Affiliez-vous à l'UKB, c'est capital !

Bonne année 2016 à tous les kinésithérapeutes soucieux de leur avenir.



*Le Secrétaire Général
Yves Ralet*

Le scandale de la fausse accréditation : la profession est menée en bateau !

Chaque année d'autres prestataires de soins perçoivent un forfait leur permettant de maintenir leurs connaissances à jour. A titre d'exemple, les dentistes ont reçu 2759,66 euros de l'Inami pour l'année 2015. **Pourquoi les kinésithérapeutes sont-ils exclus du système d'accréditation sensé permettre la promotion de la qualité au sein des professionnels de la santé?**



Pour notre profession, tout démarre en 2008 lorsque les mutuelles, l'Inami ainsi que certaines associations professionnelles se mettaient d'accord sur un modèle d'accréditation qui privilégierait une organisation par les kinésithérapeutes de terrain. Cela avait été présenté comme une organisation «bottom-up» (du bas vers le haut). La promotion de la qualité en kinésithérapie était née et 500.000 euros allait servir à financer des projets et à mettre sur pied ce modèle d'accréditation présenté comme original. On nous disait que le modèle existant chez les autres prestataires de soins n'était pas un modèle à suivre. Dans l'enthousiasme général, j'ai participé à un des premiers projets pilotes. Les collègues participants et moi-même l'avons nommé «Glek» (Groupement Local d'Evaluation en Kinésithérapie et non Groupe de Qualité en Kinésithérapie à l'échelon Local comme repris plus tard) en référence au Glem chez les médecins. Le but était que 8 à 12 kinésithérapeutes se réunissent chaque mois autour d'un thème en présence d'un expert, d'un modérateur, d'un rédacteur et d'un organisateur. Les peer-reviews faisaient partie intégrante de

ces Glek. Dans nos conclusions, nous avons établi un protocole à suivre et mis en évidence la nécessité d'avoir un budget minimum si l'on voulait garantir une faisabilité pour les collègues qui souhaitaient mettre sur pied leur Glek. Malheureusement et dans la plus complète opacité, le système «bottom-up» fut sérieusement remis en question par les décideurs. Le budget fut également réduit de manière drastique. Une lenteur inexplicable accompagne la mise en place de cette accréditation. **ProqKiné asbl n'a été mis en place qu'en 2012 et le manque de transparence sur notamment l'utilisation de ces 500.000 euros annuels est incompréhensible.** Cette asbl, affichant officiellement une neutralité a conservé un lien important avec une association professionnelle (Axxon) qui est loin de représenter les kinésithérapeutes francophones du pays (moins de la moitié de nos affiliés !!).

Aujourd'hui, où en est-on en matière d'accréditation ? Pourquoi la profession ne bénéficie-t-elle pas encore d'une prime au même titre que les autres prestataires de soins ? Pourquoi les kinésithérapeutes doivent-ils encore déboursier de leur poche pour de nombreuses mises à niveau ou à jour de leurs connaissances ? Pourquoi une majorité de kinésithérapeutes, que nous représentons, n'ont pas de droit de regard sur les orientations de ProqKiné ? Si les modèles régissant l'accréditation des autres prestataires de soins ne sont pas applicable pour nous, pourquoi l'Inami continue de les financer à concurrence de 300 millions d'euros par an. Cela fait maintenant 7 années que cela dure et le projet est toujours soi-disant en cours d'élaboration.

Nous avons assez attendu. Il est plus que temps que nous puissions bénéficier d'un système performant et en totale transparence. Nous avons démontré qu'une kinésithérapie bien menée peut conduire à une amélioration de la qualité de vie et à une économie importante du budget des soins de santé. Donc tous outils qui peut aider à une bonne pratique sont plus que nécessaires.

Nous exigeons un alignement dans les meilleurs délais sur les primes versées aux autres prestataires de soins en matière d'accréditation !



Le Vice-Président de l'UKB
Saïd Mazid



L'UKB à la rencontre d'Eliane Tillieux

Nous avons été reçu ce 22 septembre 2015 au cabinet de la Ministre de l'Emploi et de la Formation en région wallonne, Madame Eliane Tillieux.

Nous avons abordé le sujet des compétences particulières notamment de la kinésithérapie omnipraticienne que nous défendons. Nous avons également éveillé son attention sur les applications pratiques des compétences particulières.

On nous a certifié qu'il ne serait jamais question de remettre en cause le système des chèques-formations, au contraire les formations en rapport avec la pratique de la kinésithérapie seront toujours bien reconnues.

Concernant ces dernières, la Ministre sera attentive à leur évolution dès que le gouvernement fédéral lui en donnera le signal.

Afin que les différents ministères soient informés, nous avons également déposé les différentes plaintes de nos membres concernant les travaux «dévoyés» en maison de repos ainsi que la pratique des faux indépendants.

Il est bien entendu que cela revient aussi dans les compétences du Ministre de l'Emploi fédéral, Kris Peeters.

*Le Président de l'UKB,
Didier Leva*



Les Ateliers de la Kinésithérapie



FORMATIONS BERNADETTE DE GASQUET

! Nouvelles dates !

- Plagiocéphalie: Prévention et traitement des déformations du crâne du nouveau-né
1-2 octobre 2016
- Abdominaux revus par le Fitball
26-27 novembre 2016
- Stretch-Yoga
17-18 septembre 2016
- Obstétrique et Protection du périnée en pré, per et post-partum
9-10-11 décembre 2016
- Abdominaux: arrêtez le massacre !
1-2 octobre et 5-6 novembre 2016



LIEUX DES COURS

« Les Ateliers de la Kinésithérapie »

Centre de Médecine Spécialisée • Boulevard Saintelette 92 • B-7000 MONS
CHU Ambroise Paré • Boulevard Kennedy 2 • B-7000 MONS

HÉMIPLÉGIE - ACTUALISATION DE LA PRISE EN CHARGE GLOBALE DU MALADE HÉMIPLÉGIQUE - 2x2 JOURS

FORMATION SPÉCIALISÉE EN POSTUROLOGIE - 3x2 JOURS

THÉRAPIE MANUELLE EN PELVI-PÉRINÉOLOGIE - 3x2 JOURS

NOUVELLE APPROCHE RÉÉDUCATIVE DES PATHOLOGIES DU COMPLEXE ORO-FACIAL ET DE L'A.T.M. - 2x3 JOURS

RÉÉDUCATION DES TROUBLES VESTIBULAIRES, DE L'ÉQUILIBRE ET DES VERTIGES - 2x3 JOURS

BIEN ÊTRE AUTOUR DE LA NAISSANCE : GYMNASTIQUE PRÉ ET POST NATALE, GYMNASTIQUE HYPOTENSIVE ET PRÉVENTIVE DES PROLAPSUS - 2x3 JOURS

FORMATION COMPLÈTE EN PÉRINÉOLOGIE (CHU Ambroise Paré - Mons) - 4 séminaires de 2 jours et sur 2 années académiques

FORMATION EN KINÉSITHÉRAPIE SEXOLOGIQUE : « HARMONIE ET SANTÉ SEXUELLE » - 3x2 JOURS - Formation animée par Pascal De Sutter et collaborateurs

RENSEIGNEMENTS & DATES

WWW.SFER.BE - Pol Dumont

Tél./fax 065 65 44 85 - 065 34 09 51

Affiliez-vous maintenant à l'UKB

**L'UKB,
une question
de bon sens,
un engagement vital
pour l'avenir**

COTISATIONS 2016 pour :

- La réalisation de votre idéal professionnel ;
- La défense de votre métier ;
- L'amélioration de notre condition ;
- La simplification de la charge administrative ;
- L'ouverture des soins de kiné à d'autres pathologies ;
- Le fonctionnement du secrétariat, des services ;
- L'impression de votre revue Kiné-Varia News ;
- Toute l'infrastructure de l'UKB ; ...

- Ménage de kinés (2 x 110€)
- Membre effectif
- En association (par kinésithérapeute)
- Membre diplômé en 2014
- Membre diplômé en 2015
- Salarié
- Pensionné 2016, si membre en 2015
- Pensionné 2016, si non-membre en 2015 (mais GRATUIT en 2017)
- Stagiaire et futur diplômé

(cette cotisation est valable pour toute l'année)

VERSEMENT ANNUEL	ORDRE PERMANENT
220 €	55 €
180 €	45 €
120 €	30 €
110 €	37,50 €
110 €	37,50 €
110 €	37,50 €
GRATUIT	
110 €	37,50 €
GRATUIT	

IMPORTANT :
le montant des cotisations
est fiscalement déductible à 100% !

N'hésitez pas à nous rejoindre
en effectuant le versement
(voir catégorie de votre cotisation ci-dessus)
sur le compte :

IBAN-BE92 7775 9181 1123 • BIC-GKCCBEBB

en y mentionnant vos coordonnées
et en communication :
membre UKB - cotisation 2016



avantages aux membres UKB !

Réductions substantielles sur de nombreux produits
et avantages qui vous rembourseront votre cotisation
grâce à des contrats de partenariat...

CONDITIONS ET SOLUTIONS :

Secrétariat de l'UKB

Tél. : 0032 (0)71 41 08 34 • Fax : 0032 (0)71 41 97 82
E-mail : secretariat@ukfgb.be • Site : www.webkine.be



La **S.E.R.K.** (Société d'Etude et de Réflexion en Kinésithérapie) organise de nombreuses **formations complémentaires** sur l'ensemble de la Wallonie et Bruxelles à des **prix préférentiels pour les membres**.



La Fiduciaire Roquet est un cabinet d'expertise comptable et de conseil fiscal de 14 professionnels et experts, répartis sur trois sites : Bruxelles, Charleroi et Namur. Trois bureaux mais une seule équipe, un même état d'esprit, une seule manière de travailler et de vous servir, une seule et même devise : qualité, rapidité et proximité, un seul objectif : votre «paix» fiscale et comptable et une seule préoccupation : vous !



Les chèques formations : une formule simple et rapide pour vous former à coût réduit **jusqu'à près de 90% de réduction sur le prix des formations de la S.E.R.K.** Economisez votre argent et élargissez vos compétences. Un dispositif simple et flexible pour les indépendants à titre principal et les travailleurs liés par contrat de travail uniquement en Région Wallonne de langue française.



Association d'assurance mutuelle sans but lucratif spécialisée pour votre profession. Pour votre R.C. professionnelle, Amma vous offre la couverture la plus élevée et la plus complète du marché et ce, à un tarif préférentiel. Conditions particulièrement avantageuses pour vos assurances incendie, auto, R.C. familiale et hospitalisation.



Des conditions exceptionnelles pour une qualité irréprochable. Les membres UKB ont droit à une **ristourne avantageuse sur le prix net à la pompe** selon le type de carburant et la **station DATS 24**.



Lampiris et l'UKB s'associent pour **diminuer vos factures d'énergie de 15 à 250€ par an !** En tant que membre de l'UKB vous bénéficiez d'une réduction permanente sur l'électricité et/ou le gaz naturel chez Lampiris. Cette réduction est valable pour tous les membres UKB en ordre de cotisation, qu'ils soient **déjà client chez Lampiris ou pas encore**. Pour plus d'informations, rendez-vous dans votre espace personnel sur www.webkine.be



Leader dans l'assistance dépannage et l'assistance voyage. Grâce à ce partenariat, vous pourrez bénéficier de prix extrêmement avantageux - **jusqu'à 40% de réduction par rapport aux tarifs individuels** - sur toutes vos affiliations à Touring Business Solutions, réservé aux professionnels.



Le groupe de services Zenito réunit tous les services indispensables aux indépendants sous un seul toit. Nous offrons ainsi des services sur mesure aux Kinésithérapeutes :

- **Zenito Guichet d'entreprises**
- **Zenito Caisse d'Assurances Sociales**
- **Zenito Couvertures Complémentaires**

All FACT N°1 de la Tarification pour Kiné



Nous sommes une société de tarification pour les kinésithérapeutes. Gérée par un kiné de 25 ans d'expérience, nous vous soulageons de lourdeurs administratives. Nous vous apportons gain de temps, gain d'argent. Notre devise est que le patient soit le mieux remboursé et le kiné soit le mieux rémunéré. Nous essayer, c'est nous adopter.

avantages

Bien des changements ..., notre réforme continue pour vous, achevez-là !

Dans les précédents Kinés-Varia News, vous avez pu vous rendre compte que depuis plusieurs mois l'UKB, se réforme peu à peu.

Le changement de nom UKFGB (existant depuis plus de 30 ans) est devenu UKB à la moitié de l'année 2015. Nous sommes dans un pays fédéral, même si nous privilégions plus le côté francophone, afin de faire contrepoids bien nécessaire parfois, nous honorons aussi nos membres néerlandophones.

Des nouveaux partenaires commerciaux de qualité, permettant, entre autre, à nos membres de récupérer rapidement l'investissement de leur cotisation (ce qui est aussi un service aux membres parmi les autres) sont mis en place.

Nous accueillons des **nouveaux administrateurs**, dont un des Vice-Président Said Mazid, incontournable, si l'UKB veut porter à bien son méga projet de kinésithérapie Omnipraticienne. Ce projet est appuyé par une série de conférences de haut vol, avec des prestigieux orateurs et vous avez répondu présent.

Nous remanions nos outils pour contacter plus efficacement encore, les collègues, que ce soit par les rencontres de terrain, mais aussi par une optimisation de **notre système informatique, de nos listings** (véritable matrice d'une association), notre **Newsletter** envoyée maintenant à plus de 3.000 confrères, et enfin par la refonte totale du **groupe FACEBOOK**. Ce nouveau groupe créé le 30 novembre 2015 a bénéficié aussi d'un succès rapide : 720 membres en à peine 15 jours dont plus de 690 nouveaux qui n'étaient pas dans notre ancien groupe !

Voici son raccourci :

<https://www.facebook.com/groups/432504406941937/>

Plusieurs autres projets sont en gestation, et ne peuvent donc pas être annoncés, mais les idées bouillonnent sachez le...

Cette «réforme UKB» est un vœu qui m'était et me reste cher, et bien sûr, c'est le job normal d'un président (bénévole rappelons le) mais motivé !

Job qui ne pouvait se faire sans les membres qui cotisent, sans l'aide d'un secrétariat performant, d'un secrétaire général, bien sûr, des vices-présidents etc... bref **d'un conseil d'administration qui a fait son job aussi**.

Mais, il manque encore une pierre à cet édifice : l'apport des quelques membres supplémentaires qui nous manquent pour être dans la course des élections INAMI 2016. Course nécessaire pour **garder notre profession dans un système démocratique au niveau INAMI**, sans doute au grand regret (de notre concurrent et) de nos dirigeants qui préfèrent n'avoir qu'un interlocuteur, c'est moins coûteux et plus facile à maîtriser !

Les indécis faites «votre job» cotisez au moins cette fois pour votre profession je vous le demande.



Le Président
Didier Leva

Rétrospective 2015

L'UKB n'a pas lésiné sur les déplacements, elle a été reçue dans tous les cabinets ministériels qu'elle a sollicité...

Le Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et des médias à la Fédération Wallonie-Bruxelles, Jean-Claude Marcourt et Didier Leva



La Ministre fédérale de la Santé, Maggy De Block et Didier Leva



Le Premier Ministre, Charles Michel et Didier Leva



Le Sénateur Jacques Brotchi et Didier Leva



Le Président du MR, Olivier Chastel entouré de Didier Leva et André Rousseau



Le Ministre de la Santé du Gouvernement wallon, Maxime Prévôt entouré de Didier Leva, Yves Ralet et Saïd Mazid

Le kinésithérapeute et la

Les principales évolutions de la médecine actuelle se situent essentiellement au niveau technologique (évolution et spécifications des médicaments, bilans sanguins et autres, examens para-cliniques, instrumentalisation de la chirurgie, ...). Peu d'évolution, par contre, en ce qui concerne l'approche du malade et de la maladie. Pourtant de plus en plus de thérapeutes (médecins et para-médicaux) prennent conscience qu'il est primordial de considérer une personne malade (ou non) dans sa globalité et par rapport à son environnement. Il est de plus en plus évident qu'il faut apporter comme solution aux problèmes de santé une approche globale prenant en compte tous ces paramètres. La kinésithérapie n'échappe pas à ce nouveau concept. La pratique de la kinésithérapie doit se concevoir en synergie avec la psychologie, par exemple ... mais aussi avec la nutrition.

En effet, comment imaginer, par exemple, pouvoir récupérer valablement une sarcopénie sans s'intéresser aux habitudes alimentaires du sénior. De manière incontestable, il faudra installer une correction alimentaire avec une codification particulière pour permettre de stimuler la synthèse protéique grâce au traitement kinésithérapique. Que dire également des patients référés par le médecin généraliste pour «douleurs erratiques». Les bilans para-cliniques étant négatifs, la médecine n'a pas de solution adaptée. Par contre, un traitement de kinésithérapie soutenu par une correction alimentaire aura de grandes chances d'amener d'excellents résultats. En effet, la correction alimentaire viendra soutenir le corps dans sa lutte pour recouvrer la santé en lui apportant les outils nécessaires. Cette approche est appelée la nutrithérapie

La Nutrithérapie :

Née il y a trente-cinq ans aux U.S.A., la Nutrithérapie ne se définit pas uniquement par rapport à la maladie, mais aussi par rapport à la santé. Elle vise à optimiser la santé, les performances physiques et intellectuelles, à retarder les effets du vieillissement et à prévenir les risques de maladie par une supplémentation en micronutriments spécifiques. C'est en optimisant la santé, en augmentant la forme, l'énergie, les capacités de défense et de réparation de l'organisme que l'on peut écarter le mieux les risques d'affaiblissement et de maladie.

En cas de maladie :

Le but de la nutrithérapie (et de la nutrition) est donc d'augmenter l'espérance de vie en maintenant une santé optimale, en privilégiant la prévention et en stimulant ou en restaurant les fonctions physiologiques.

À ce titre, elle fait partie de la médecine fonctionnelle et devient un des atouts principaux de la médecine du XXI^e siècle. L'efficacité de la nutrithérapie n'est, aujourd'hui, plus contestable. Des milliers d'études scientifiques sont venues confirmer les résultats obtenus chaque jour dans les cabinets.

NOS BESOINS en MICRONUTRIMENTS

Chacune de nos cellules a besoin en permanence d'un apport de matériaux et d'énergie afin d'assurer son fonctionnement et sa maintenance. Cet apport est assuré par les nutriments cellulaires. Certains d'entre eux sont synthétisables à partir de l'alimentation, d'autres ne le sont pas : ce sont les **micronutriments dits essentiels** qu'il est donc indispensable d'apporter au corps de manière régulière. Il s'agit de certains Acides Aminés, Minéraux, Vitamines et Acides Gras Essentiels.

NOS CARENES en MICRONUTRIMENTS

Lorsque l'un de ces éléments n'est pas présent en quantité suffisante dans l'organisme, en quantité suffisante, l'organisme puise dans ses réserves. Lorsque celles-ci sont épuisées, certaines fonctions cellulaires sont forcées de «tourner au ralenti» et certaines structures cellulaires seront mal réparées. Si ces ralentissements persistent, surviennent alors fatigue physique, diminution de l'adaptation au stress, anxiété, difficulté à faire face à une infection. Si la situation se prolonge, les dégâts cellulaires peuvent devenir importants avec le risque de voir se développer une pathologie.

Près d'un millier d'études scientifiques, expérimentales, cliniques, épidémiologiques ont montré ces dernières années que bien souvent, l'organisme ne reçoit pas quotidiennement la quantité suffisante en micronutriments. Paradoxalement, l'amélioration de nos conditions de vie fait que nous dépensons moins d'énergie, ce qui entraîne une diminution de notre ration alimentaire et donc des apports journaliers de ces micronutriments.

Le mode de vie contemporain et de nombreuses circonstances particulières (croissance, grossesse, vieillissement, surmenage, examens, sports, maladies, ...) accroissent nos besoins en **micronutriments essentiels**.

L'industrialisation des cultures ainsi que certains modes de cuisson trop agressifs réduisent la richesse des micronutriments tout en apportant aussi des substances néfastes. Devant ce constat alarmant, il est indispensable de prendre toutes les dispositions pour apporter à chacun les micronutriments nécessaires en dose suffisante et régulière.

LES PATHOLOGIES INDUITES PAR CES CARENES

Il faut considérer la santé comme «un état de bien-être physique, mental et social complet» (OMS) et non pas simplement l'absence de symptômes.

Qui peut dans ces conditions affirmer qu'il est en bonne santé ? De quels moyens disposons-nous pour parvenir à cet état, et le conserver ?

La façon de s'alimenter est un des facteurs essentiels pour maintenir ou retrouver cet état de santé. La nutrition est au cœur de l'état de santé. Nos os, nos muscles, notre sang, nos hormones, mais aussi notre cerveau (et donc notre

nutrition

humeur, notre mémoire, notre capacité de concentration) sont fabriqués, réparés, mis en action à chaque instant par les substances qui composent l'alimentation. Des milliers d'études scientifiques, menées depuis 70 ans, montrent de manière claire que de nombreuses maladies dépendent notamment des facteurs nutritionnels et que ni leur prévention ni leur traitement ne peuvent faire l'économie d'une intervention nutritionnelle.

Même des affections comme le cancer et les maladies cardio-vasculaires dépendent largement de la qualité de l'alimentation. Des chercheurs ont montré qu'en modifiant les habitudes alimentaires, on fait chuter de manière considérable la mortalité suite à un problème cardio-vasculaire.¹ Des résultats similaires ont été obtenus aux Etats-Unis par le cardiologue Dean Ornish. De très nombreuses études montrent que les régimes riches en fruits et légumes se traduisent par un risque de cancer très réduit.

Dans l'état actuel de la connaissance, les experts estiment que des apports accrus dans certains micronutriments (vitamines, minéraux, acides gras) pourraient réduire de 20 à 40 % l'incidence de maladies chroniques aux conséquences sérieuses. Aucun autre protocole thérapeutique ou préventif connu ne possède ce potentiel.

Le système musculo-squelettique n'échappe pas à la règle. Cela explique souvent la tendance à la récurrence de certains problèmes ou leur résistance aux autres traitements.

A titre d'exemple, une étude a montré que pour la gonarthrose la combinaison d'une correction alimentaire **et** un traitement physique était largement supérieur en efficacité que l'un ou l'autre de ces traitements séparément.² Pour optimiser la forme, l'énergie physique, le fonctionnement intellectuel, pour améliorer l'adaptation au stress, se protéger plus efficacement contre la pollution, se défendre mieux contre les infections, réparer plus complètement les dégâts moléculaires et cellulaires liés à l'environnement et au vieillissement, pour mieux prévenir la plupart des pathologies, il est **INDISPENSABLE** d'optimiser les apports nutritionnels, d'abord par l'alimentation, mais aussi éventuellement par la complémentation.

LE RÔLE DU KINESITHERAPEUTE

Le kinésithérapeute a un rôle prépondérant à jouer dans la préservation et la recherche de la santé optimale de ses patients. Il fait partie des professionnels de la santé les mieux positionnés pour utiliser avantageusement le conseil alimentaire et la supplémentation. Il bénéficie d'une relation privilégiée avec ses patients, pouvant ainsi les guider judicieusement dans la recherche d'une alimentation optimisée, voire dans la prescription d'une supplémentation.

Depuis le sportif qui cherche une meilleure performance jusqu'au rhumatisant chronique en passant par le patient qui «fait des torticolis ou lumbago» à répétition ou celui

qui est en rééducation post-infarctus, toutes les personnes consultant un kinésithérapeute trouveront une amélioration grâce aux conseils éclairés de celui-ci.

C'est ainsi que la nutrition et la nutrithérapie se positionnent comme d'extraordinaires «boosters» des traitements kinésithérapiques habituels. Un véritable apport nutritionnel optimal a un impact énorme sur la santé.

Willy VANDENSCHRIK

Ostéopathe - nutrithérapeute certifié Cerden

- 1- Diane E Threapleton et al. Dietary fibre intake and risk of cardiovascular disease : systematic review and meta-analysis. BMJ 2013; 347 : f6879.
2- Messier SP et al. JAMA. 2013 ; doi : 10.1001/jama.2013.277669).





Information importante et drastique aux non-membres !

Le versement de votre cotisation à notre association est le seul apport financier qui nous fait vivre et qui vous donne le droit d'être défendu et surtout renseigné le mieux possible.

A partir du 1^{er} janvier 2016, **plus aucun non-membre** ne pourra demander un renseignement à l'UKB.

Vous désirez une aide, un renseignement : la seule solution est de téléphoner votre question, votre demande ou votre problème en contactant le secrétariat par téléphone au 071 41 08 34 ou par e-mail : secretariat@ukfgeb.be

Le secrétariat vérifiera votre adhésion à l'UKB et un administrateur vous recontactera et répondra dans les meilleurs délais.

Toute autre démarche sera refusée et vouée à l'échec. Plus question de téléphoner à 22h ou sur le temps de midi à un administrateur, votre appel sera refusé.

Ces nouvelles directives sont la suite logique à l'encontre de ceux qui voudraient profiter en prenant l'UKB pour un service gratuit et automatique et qui considèrent la défense professionnelle comme un droit acquis.

Il était temps que certains arrêtent de nous prendre pour des moins que rien...

Vous avez un grave problème, vous n'êtes pas membre : c'est que vous êtes suffisamment intelligent pour vous défendre seul.

Je suis certain que nos membres sont solidaires de ces décisions logiques : c'est eux que nous devons défendre en priorité et avec notre reconnaissance et nos remerciements.

Y. R.



Avis aux pensionnés

En 2015, les pensionnés qui ont versé une cotisation de 110 € seront membres gratuitement en 2016 comme promis. Ils recevront leur carte de membre début 2016 comme d'habitude. Les pensionnés non-membre en 2015 et qui versent leur cotisation de 110 € avant le 31 janvier 2016 pour 2016 auront la gratuité d'affiliation en 2017.

Ceci est une opération pour que les pensionnés qui le souhaitent, puissent voter pour les élections 2016 en kinésithérapie.

les formations de la SERK



La SERK vous offre la possibilité d'être au top des nouvelles techniques et de vous former à moindre frais via le dispositif des chèques-formation

Grâce aux chèques-formation :

Une formule simple et rapide pour vous former à coût réduit **jusqu'à près de 90%** de réduction sur le prix des formations de la **S.E.R.K.**

Economisez votre argent et élargissez vos compétences.

Un dispositif simple et flexible pour les **indépendants et les travailleurs liés par contrat de travail uniquement en région Wallonne de langue française.**



Comment commander les Chèques-Formation ?

Conditions et solutions via le secrétariat S.E.R.K. :

Tél. : 0032 (0)71 41 08 34 - Fax : 0032 (0)71 41 97 82

E-mail : secretariat@ukfgeb.be - Site : www.webkine.be

**Chèque
Formation**



Drainage lymphatique

des bandages multicouches est enseignée sur les membres. Le cours aborde aussi les modalités d'application de la pressothérapie et des contentions élastiques.

Objectifs généraux : L'anatomie et la physiologie des lymphatiques sont développées afin que le kinésithérapeute puisse maîtriser les techniques physiques utilisées dans le traitement de l'œdème. La physiopathologie donne accès à une parfaite compréhension des cas cliniques.

Objectifs spécifiques : Le kinésithérapeute doit, au terme du cours, pouvoir prendre en charge les patients présentant un œdème du membre supérieur, du membre inférieur ou du visage avec les techniques de drainage lymphatique manuel. Il maîtrisera les techniques de pressothérapie, de bandages multicouches et il sera en mesure de conseiller la contention élastique la mieux adaptée.

Contenu synthétique : Physiologie des lymphatiques. Anatomie des lymphatiques des membres, de la tête et du tronc. Physiopathologie de l'œdème. Signes cliniques du lymphoedème. Classification du lymphoedème, de l'œdème veineux et cardiaque. Justifications expérimentales du traitement physique de

l'œdème. Pratique du traitement des lymphoedèmes primaires et secondaires des membres et du visage. Présentation de cas et propositions de traitements.

Intervenant :

Professeur O. LEDUC, Ph. D.

Dates :

22-23-24 janvier 2016

18-19 mars 2016

Horaire :

de 9h à 17h

Lieu :

Hôtel Charleroi Airport
Chaussée de Courcelles 115
6041 GOSSELIES

Prix :

- Hors Wallonie et/ou sans chèques-formation : 620 €
- Avec chèques-formation : 170 €
- Réf. CDL-14

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34

E-mail : secretariat@ukfgeb.be

30h

**Chèque
Formation**

D'un point de vue théorique : Les lymphatiques de la tête et des membres sont décrits à partir de travaux réalisés en laboratoire. Nous abordons l'anatomie «classique» pour ensuite découvrir l'anatomie qui se développe en pathologie. La physiologie et la physiopathologie sont illustrées au travers de la clinique. L'effet des traitements physiques de l'œdème (drainage lymphatique manuel, pressothérapie, bandages multicouches, contentions élastiques) est enseigné selon le résultat de travaux de recherche réalisés en laboratoire et mis à l'épreuve en centre de kinésithérapie spécialisé.

D'un point de vue pratique : Le kinésithérapeute apprend les techniques de drainage lymphatique manuel d'appel et de résorption pour les membres, la tête et le tronc. La pratique



Plan de la formation :

Séminaire 1 :

- Bases théoriques du concept et raisonnement mécanobiologique.
- Hanche - Bio et Pathomécanique.
- Examens et techniques analytiques de repositionnement.
- Raisonnement clinique et étude de cas.

Séminaire 2 :

- Epaule - Bio et pathomécanique.
- Examens et techniques analytiques de repositionnement.
- Raisonnement clinique et étude de cas.

Séminaire 3 :

- Genou et pied - Bio et pathomécanique.
- Examens et techniques analytiques de repositionnement.
- Raisonnement clinique et étude de cas.

Séminaire 4 :

- Coude - Poignet - Main - Bio et pathomécanique.
- Examens et techniques analytiques de repositionnement.
- Révision articulations périphériques (pratique séminaires 1-2-3).

Concept Sohier

Thérapie Manuelle et kinésithérapie analytique des affections ostéo-articulaires

- Exercices spécifiques de stabilisation, rééducation fonctionnelle, proprioceptive et hygiène de vie.
- Raisonnement clinique et étude de cas.

Séminaire 5 :

- Colonne vertébrale (1^{ère} partie).
- Bio et pathomécanique de l'étage vertébral en général, du rachis lombaire en particulier.
- Le trigone lombo-sacro-coxo-fémoral.
- Bio et pathomécanique.
- Examens et techniques analytiques de repositionnement des vertèbres lombaires et des articulations sacro-iliaques.
- Raisonnement clinique et étude de cas.

Séminaire 6 :

- La lombalgie - Evaluation et traitement.
- La scoliose lombaire - Evaluation et traitement.
- Révision de la pratique du séminaire 5.
- Exercices spécifiques de stabilisation, rééducation fonctionnelle, proprioceptive et hygiène de vie.
- Raisonnement clinique et étude de cas.

Séminaire 7 :

- Colonne vertébrale (2^e partie).
- Bio et pathomécanique de la colonne cervicale et A.T.M.
- Examens et techniques analytiques de repositionnement.
- Raisonnement clinique et étude de cas.

Séminaire 8 :

- Bio et pathomécanique de la colonne thoracique.
- Examens et techniques analytiques de repositionnement.
- Le rachis thoracique orthopédique
- Evaluation et traitement.
- La cervicalgie - Evaluation et traitement.
- Révision et pratique du séminaire 7.
- Exercices spécifiques de stabilisation, rééducation fonctionnelle, proprioceptive et hygiène de vie.
- Raisonnement clinique et étude de cas.

Intervenant :

Michel HAYE : Gradué et Licencié en Kinésithérapie. Chargé de cours à l'Institut International de Kinésithérapie Analytique (LA LOUVIERE - Belgique) et à la Haute Ecole Provinciale de Hainaut Condorcet (Charleroi).

ATTENTION AUX NOUVELLES DATES :

- 1^{er} module :
 - 22-23 janvier 2016
 - 19-20 février 2016
- 2^e module :
 - 11-12 mars 2016
 - 15-16 avril 2016
- 3^e module :
 - 20-21 mai 2016
 - 03-04 juin 2016
- 4^e module :
 - 24-25 novembre 2016
 - 16-17 décembre 2016

24h
/mod.

Chèque
Formation

Horaire :

Vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
Samedi de 9h à 12h30

Lieu :

Espace Santé (Gailly)
Boulevard Zoé Drion 1
6000 CHARLEROI

Prix :

- Formation complète : 2.760 €
- Hors Wallonie et/ou sans chèques-formation : 690 €/module
- Avec chèques-formation : 330 €/module
- Réf. 2C-37

NB : Repas du samedi midi et boissons compris.

Site web :

www.kineduc.be

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@ukfgeb.be

Pour rappel, la SERK (Société d'Etude et de Réflexion en Kinésithérapie) agréée depuis de nombreuses années par le dispositif chèques-formation propose aux kinésithérapeutes des formations scientifiques très pointues dans beaucoup de domaines.

Ce dispositif de la Région Wallonne est un subside précieux pour la formation et est accessible aux indépendants à titre principal ou complémentaire exerçant leur activité en région wallonne.

A l'heure des compétences particulières et de la formation continue en kinésithérapie, la SERK en collaboration avec l'UKB a donc décidé que les nombreux kinésithérapeutes de la région bruxelloise puissent également obtenir un avantage.

De ce fait, la SERK propose le remboursement de l'affiliation UKB 2016 (voir cotisations page 6) aux kinésithérapeutes belges (hors Wallonie).

Conditions et renseignement via le secrétariat : Tél : 071 41 08 34 - E-mail : secretariat@ukfgeb.be

Le Conseil d'Administration de la SERK et de l'UKB



Très peu de savoir-faire et de connaissances des techniques neurodynamiques et de leur potentiel font actuellement partie de l'arsenal thérapeutique des kinésithérapeutes et des médecins. Ces techniques font l'objet de nombreuses publications et recherches scientifiques et cliniques (Elvey, Buttler, Schacklock, Gifford, Coppieters...) ; leur efficacité dans la prise en charge de très nombreux troubles musculo-squelettiques démontre de plus en plus d'évidence. Ces techniques devraient être connues et acquises par chaque praticien.

Mise à niveau des connaissances scientifiques et techniques en rapport avec la prise en charge par la thérapie manuelle de patients atteints de troubles musculo-squelettiques dans leur com-

Thérapie manuelle : techniques neurodynamiques

posante neurale. Chaque participant développera ses capacités de raisonnement clinique sur base d'un examen clinique rigoureux et apprendra un savoir et un savoir-faire dans la prise en charge des troubles musculo-squelettiques dans leur composante neurale.

PROGRAMME DU COURS (4 JOURS) :

- Les syndromes de tension neurale adverse.
- Raisonnement clinique et traitement :
 - Anamnèse (C/O).
 - Examen physique et traitement manuel :
 - Examen des structures articulaires concernées.
 - Examen neurologique (test si nécessaire).
 - Examen et traitement passif des structures neurales :
 - Palpation des nerfs.
 - LLNT (Lower Limb Nerve Test).
 - ULNT (Upper Limb Nerve Test).
 - Slump test et dérivés.
 - Mobilisation passive directe en neurodynamique.
 - Mobilisation des interfaces articulaires en tension neurale.
 - Mesures ergonomiques.
 - Auto-mobilisation.

Intervenants :

Renaud HAGE et Paul THIRY : thérapeutes manuels, chargés d'enseignement à la faculté de médecine de Lille II.

Dates :

28-29 janvier 2016

11-12 février 2016

28h

Lieu :

Centre de Kinésithérapie
Avenue Gambetta 51
7100 LA LOUVIERE

Prix :

- Hors Wallonie et/ou sans chèques formations : 600 €
- Avec chèques formations : 180 €
- Réf. TN-11

Renseignements :

- Tél. +32 496 708 477
- E-mail : gepto.thiry@gmail.com

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@ukfgeb.be

Chèque Formation



PARTIE C : APPROFONDISSEMENT RACHIS LOMBAIRE ET APPLICATION DES CONCEPTS MCKENZIE AUX TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DU MEMBRE INFÉRIEUR

Premièrement, ce cours de 4 jours (28 heures) porte sur l'évaluation et le traitement des cas

Méthode McKenzie (module C)

complexes lombaires. A l'aide d'études de cas et d'exercices en petits groupes les participants apprennent à affiner leur raisonnement clinique, à modifier les protocoles de traitement et à approfondir leur diagnostic différentiel et leurs chaînes décisionnelles.

La participation préalable aux cours A est nécessaire pour suivre la partie C pour optimiser l'application du concept McKenzie. Les techniques de traitement et leurs progressions sont revues et développées. Les problèmes rencontrés par les participants dans l'application des concepts McKenzie sont étudiés en détail.

Deuxièmement, ce cours présente l'application de la méthode McKenzie aux articulations du membre inférieur (articulation sacro-iliaque, hanche, genoux, cheville, pied) ainsi qu'au management des tendinopathies de cette région. Plusieurs patients sont évalués, traités, et suivis sur plusieurs séances pendant cette formation.

Intervenant :

Mr David VANDEPUT,
Kinésithérapeute

Dates :

Module C

11-12-13-14 février 2016

28h

Horaire :

Jeudi - vendredi de 13h à 19h
Samedi - dimanche de 8h30 à 17h

Lieu :

Espace Santé (Gailly)
Boulevard Zoé Drion 1
6000 CHARLEROI

Prix (par module) :

- Hors Wallonie et/ou sans chèque-formation : 760 €
- Avec chèques formations : 340 €
- Réf. MCK-28 (module C)

NB : un manuel illustré et références scientifiques sont fournis pour chaque stage.

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@ukfgeb.be

Chèque Formation



Nouvelles approches cliniques, méthodologiques et technologiques chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson.

Contenu de la formation :

L'approche méthodologique clinique développée dans cette formation démontre le caractère prioritaire et novateur de la kinésithérapie du poumon profond, à partir des signaux quantifiés de l'auscultation pulmonaire.

Sur la base du comportement mécanique spécifique du poumon profond et de la phy-

Kinésithérapie respiratoire différentielle guidée par l'auscultation pulmonaire actualisée

siopathologie des voies aériennes distales, un **nouveau paradigme** est proposé, «*celui d'une kinésithérapie inspiratoire, lente, résistée, positionnelle validée par des moyens stéthacoustiques, échographiques, biochimiques*» à partir de la géométrie spatiale du poumon.

Au cours de ce stage, une place primordiale est faite à la kinésithérapie respiratoire en pédiatrie à partir de concepts thérapeutiques nouveaux adaptés aux données physiopathologiques les plus récentes.

Intervenant :

Guy POSTIAUX : Kinésithérapeute

Dates :

17-18-19 mars 2016

Horaires :

Jeudi - vendredi de 9h à 17h30
Samedi de 9h à 13h

Lieu :

Espace Santé (Gailly)
Boulevard Zoé Drion 1
6000 CHARLEROI

Prix :

- Hors Wallonie et/ou sans chèques formations : 650 €
- Avec chèques formations : 350 €
- Réf. CP-30

Nombre de place limitée.

NB : prévoir une tenue de sport

Informations :

www.postiaux.com

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@ukfgeb.be

Chèque Formation

20h



Thérapie manuelle : prise en charge des troubles musculo-squelettiques de l'hémicorps supérieur

pement du savoir-faire en rapport avec les techniques de traitement et de réévaluation; amélioration de l'écoute du patient, de l'analyse de son cas et de sa prise en charge dans un cadre bio-psycho-social.

Intervenants :

Renaud HAGE et Paul THIRY : thérapeutes manuels, chargés d'enseignement à la faculté de médecine de Lille II.

Dates :

14-15 avril 2016
12-13 mai 2016

Horaires :

Jeudi et vendredi de 9h à 17h

Lieu :

Centre de Kinésithérapie
Avenue Gambetta 51
7100 LA LOUVIERE

Prix :

- Hors Wallonie et/ou sans chèques formations : 600 €
- Avec chèques formations : 180 €
- Réf. : TMS-09

Renseignements :

- Tél. +32 496 708 477
- E-mail : gepto.thiry@gmail.com

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@ukfgeb.be

28h

Chèque Formation

Mise à niveau des connaissances scientifiques et techniques manuelles en rapport avec la prise en charge d'un patient atteint de troubles musculo-squelettiques de l'hémicorps supérieur (colonne cervico-dorsale, ceinture scapulaire, membre supérieur); développement des capacités de raisonnement clinique sur base d'un examen clinique rigoureux; dévelop-



Méthode McKenzie (module A)

Bien sûr, certains patients auront besoin de techniques passives, qui font partie intégrante de ce système de soins. Mais l'accent mis sur l'auto traitement dans cette approche **permet d'orienter le traitement vers une responsabilisation et une autonomie du patient.**

La méthode McKenzie offre donc de nouveaux outils cliniques au praticien, ainsi que le confort intellectuel de travailler avec une **approche qui possède une véritable assise scientifique.**

En effet, le volume d'études scientifiques anglophones publiées sur cette approche est tel que cela lui a valu de figurer sur **les recommandations de l'AFREK et de l'ANAES.**

PARTIE A : LE RACHIS LOMBAIRE

Ce cours de 4 jours (28 heures) porte sur l'examen et le traitement de patients présentant des douleurs lombaires, des sciatgies ou des cruralgies. Le séminaire couvre les bases théoriques et scientifiques pour cette région de la colonne vertébrale et comprend de nombreux travaux pratiques. Le participant apprend à classer les patients en syndromes homogènes pour lesquels des protocoles spécifiques et individualisés sont proposés. De vrais patients sont évalués, traités et revus plusieurs fois pendant

Cette approche du soin des douleurs mécaniques du rachis et des extrémités **remet en question un certain nombre de tabous** : finis la délordose systématique, le travail obligatoire des abdominaux et la rééducation uniquement passive.

En réalité, beaucoup de patients bénéficient de travail en lordose et en extension.

Et l'immense majorité des patients peut apprendre des techniques d'auto traitement pour se «débloquer» **eux-mêmes et pour atteindre une amélioration durable** de douleurs jusqu'à récurrentes ou chroniques.

le séminaire pour illustrer l'efficacité de cette approche. Cela permet aussi de montrer comment le traitement sera modifié et adapté pour chaque patient et en fonction de l'évolution d'une séance à l'autre.

Intervenant :

Mr D. VANDEPUT, Kinésithérapeute

Dates :

Module A

21-22-23-24 avril 2016

Horaires :

Jeudi - vendredi de 13h à 19h00

Samedi - dimanche de 8h30 à 17h

Lieu :

Espace Santé (Gailly)
Boulevard Zoé Drion 1
6000 CHARLEROI

Prix :

- Hors Wallonie et/ou sans chèque-formation : 760€
- Avec chèques formations : 340 €
- **Réf. MCK-30 (module A)**

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@ukfgeb.be

28h

Chèque Formation



Kinematic Taping® (module KTO)

*Taping élastique fonctionnel...
... basé sur le raisonnement clinique
neuro-musculo-squelettique*

Module KTO :

Cours de base de Kinematic Taping®

Thème :

Taping élastique fonctionnel de base (Cx/Tx/Lx, MI et MS) incluant les bases de thérapie manuelle neuromusculosquelettique et d'analyse du mouvement.

Le Kinematic Taping® est une application raisonnée d'un tape élastique dans des situations spécifiques et selon une évaluation neuro-musculosquelettique précise.

Il utilise les principes de raisonnement de la thérapie manuelle orthopédique (OMT), suivant les standards IFOMPT et se basant sur les évidences scientifiques actuelles.

C'est un complément efficace à la prise en charge du patient sportif ou non, pour améliorer l'efficacité du traitement.

Intervenant :

(Instructeur KinematicTaping® IKTA) :
Paul Thiry, PT, DU Thérapie Manuelle (U Lille2),
Master en Sciences (U Jules Vernes, Amiens),
Ther Man Maitland.

Dates : 28-29 avril 2016

Horaires : Jeudi - vendredi de 9h à 17h

Lieu :

Centre de Kinésithérapie
Avenue Gambetta 51
7100 LA LOUVIERE

Prix :

- Hors Wallonie et/ou sans chèques formations : 350 €
- Avec chèques formations : 140 €
- **Réf. KTO-02**

Renseignements :

GEPTO ASBL : - FORTHEMA
infos@gepto.be - www.gepto.be
www.forthema-formation.be

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat Serk - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@ukfgeb.be

14h



Chèque Formation



Méthode McKenzie (module B)

La méthode McKenzie offre donc de nouveaux outils cliniques au praticien, ainsi que le confort intellectuel de travailler avec une **approche qui possède une véritable assise scientifique**.

En effet, le volume d'études scientifiques anglophones publiées sur cette approche est tel que cela lui a valu de figurer sur **les recommandations de l'AFREK et de l'ANAES**.

PARTIE B : LE RACHIS CERVICAL ET THORACIQUE

La participation préalable à la partie A est nécessaire pour l'inscription à la partie B

Ce cours de 4 jours (28 heures) porte sur l'examen et le traitement de patients souffrant de cervicalgies, de névralgies cervico-brachiale ou des dorsalgies. Le séminaire couvre les bases théoriques et scientifiques spécifiques à cette région de la colonne vertébrale et comprend de nombreux travaux pratiques. Le participant apprend à appliquer la classification par syndrome aux régions cervicale et dorsale, pour lesquelles des protocoles spécifiques et individualisés sont proposés. Une fois de plus, de vrais patients sont évalués, traités et revus plusieurs fois pendant le séminaire pour illustrer l'efficacité de cette approche. Cela permet aussi, à

nouveau, de montrer comment le traitement sera modifié et adapté pour chaque patient et en fonction de l'évolution pour chacun d'entre eux d'une séance à l'autre.

Intervenant :

Mr D. VANDEPUT, Kinésithérapeute

Dates :

Module B

08-09-10-11 septembre 2016

28h

Horaires :

Jeudi - vendredi de 13h à 19h00

Samedi - dimanche de 8h30 à 17h

Lieu :

Espace Santé (Gailly)

Boulevard Zoé Drion 1

6000 CHARLEROI

Prix :

- Hors Wallonie et/ou

sans chèque-formation : 760€

- Avec chèques formations : 340 €

- **Réf. MCK-31 (module B)**

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34

E-mail : secretariat@ukfgb.be

**Chèque
Formation**

Cette approche du soin des douleurs mécaniques du rachis et des extrémités **remet en question un certain nombre de tabous** : finis la délordose systématique, le travail obligatoire des abdominaux et la rééducation uniquement passive. En réalité, beaucoup de patients bénéficient de travail en lordose et en extension. Et l'immense majorité des patients peut apprendre des techniques d'auto traitement pour se «débloquer» **eux-mêmes et pour atteindre une amélioration durable** de douleurs jusque-là récurrentes ou chroniques.

Bien sûr, certains patients auront besoin de techniques passives, qui font partie intégrante de ce système de soins. Mais l'accent mis sur l'auto traitement dans cette approche **permet d'orienter le traitement vers une responsabilisation et une autonomie du patient**.



Thérapie manuelle : prise en charge des troubles cranio-faciaux, des céphalées et des articulations temporo-mandibulaires

L'importance et la fréquence de ces pathologies ainsi que l'absence ou la pauvreté de savoir-faire et de connaissance des thérapeutes de terrain quant à leur prise en charge démontrent le besoin actuel de formation dans ce domaine.

Buts du cours :

Mise à niveau des connaissances scientifiques et techniques en rapport avec la prise en charge par la thérapie manuelle de patients atteints de troubles cranio-faciaux, de céphalées et/ou de troubles de l'articulation temporo-mandibulaire (ATM).

Chaque participant développera ses capacités de raisonnement clinique sur base d'un examen clinique rigoureux et apprendra un savoir et un savoir-faire dans la prise en charge des troubles cranio-faciaux, des céphalées et des ATM.

Intervenants :

R. HAGE et **P. THIRY** : Thérapeutes Manuels, chargés d'enseignement à la faculté de médecine de Lille II

Dates :

15-16 septembre 2016

29-30 septembre 2016

Horaires :

Jeudi de 9h à 18h

Vendredi de 9h à 18h

Lieu :

Centre de Kinésithérapie

Avenue Gambetta 51

7100 LA LOUVIERE

Prix :

- Hors Wallonie et/ou

sans chèques-formation : 600 €

- Avec chèques-formation : 180 €

- **Réf. TCF-07**

Renseignements :

- Tél. +32 496 708 477

- E-mail : gepto.thiry@gmail.com

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34

E-mail : secretariat@ukfgb.be

28h

**Chèque
Formation**

Les désordres cranio-mandibulaires touchent 2 à 6% des enfants et 2 à 18% des adultes (Dranksholts 1999), 0,7% des enfants de 11 à 16 ans souffrent de douleurs sévères pendant environ 3 semaines (Sieber 1997).

46% des enfants âgés de 6 à 16 ans ont des céphalées plus de 2 fois par an pendant plus d'une semaine, 9% présentent souvent des céphalées sévères une fois par mois (180.000 enfants sur 2,1 millions aux Pays-Bas) (Van Duin, 2000).

tableau récapitulatif

dates	sujets et enseignants	lieux	prix	réf.
14-15-16/01/2016	KINESITHERAPIE RESPIRATOIRE DIFFERENTIELLE GUIDEES PAR L'AUSCULTATION PULMONAIRE ACTUALISEE Mr G. Postiaux, Kinésithérapeute	NIVELLES Hôtel Nivelles Sud Chaussée de Mons 22 1400 NIVELLES	Prix de la formation : 650 € Avec chèques-formations : 350€	CP-29
22-23-24/01/2016 18-19/03/2016	DRAINAGE LYMPHATIQUE Professeur O. Leduc, Ph D.	GOSELIES Hôtel Charleroi Airport Chaussée de Courcelles 115 6041 GOSELIES	Prix de la formation : 620 € Avec chèques-formations : 170 €	CDL-14
22-23/01/2016 19-20/02/2016 11-12/03/2016 15-16/04/2016 20-21/05/2016 03-04/06/2016 24-25/11/2016 16-17/12/2016	CONCEPT SOHIER ET PERFECTIONNEMENT M. Haye, Kinésithérapeute	CHARLEROI Espace Santé (Gailly) Boulevard Zoé Drion 1 6000 CHARLEROI	Formation complète : 2.760 € Formation par module : 690 € Avec chèques-formations/module : 330 €	2C-37
28-29/01/2016 11-12/02/2016	THERAPIE MANUELLE : TECHNIQUES NEURODYNAMIQUES Mr P.Thiry et R. Hage Thérapeutes Manuels	LA LOUVIERE Centre de Kinésithérapie Avenue Gambetta 51 7100 LA LOUVIERE	Prix de la formation : 600 € Avec chèques-formations : 180 €	TN-11
11-12-13-14/02/2016	METHODE MCKENZIE (module C) Mr D. Vandeput, Kinésithérapeute	CHARLEROI Espace Santé (Gailly) Boulevard Zoé Drion 1 6000 CHARLEROI	Prix de la formation : 760 € Avec chèques-formations : 340 €	MCK-28
17-18-19/03/2016	KINESITHERAPIE RESPIRATOIRE DIFFERENTIELLE GUIDEES PAR L'AUSCULTATION PULMONAIRE ACTUALISEE Mr G. Postiaux, Kinésithérapeute	CHARLEROI Espace Santé (Gailly) Boulevard Zoé Drion 1 6000 CHARLEROI	Prix de la formation : 650 € Avec chèques-formations : 350€	CP-30
14-15/04/2016 12-13/05/2016	THERAPIE MANUELLE : PRISE EN CHARGE DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DE L'HEMICORPS SUPERIEUR Mr P.Thiry et R. Hage Thérapeutes Manuels	LA LOUVIERE Centre de Kinésithérapie Avenue Gambetta 51 7100 LA LOUVIERE	Prix de la formation : 600 € Avec chèques-formations : 180 €	TMS-09
21-22-23-24/04/2016	METHODE MCKENZIE (module A) Mr D. Vandeput, Kinésithérapeute	CHARLEROI Espace Santé (Gailly) Boulevard Zoé Drion 1 6000 CHARLEROI	Prix de la formation : 760 € Avec chèques-formations : 340 €	MCK-30
28-29/04/2016	KINEMATIC TAPING® (module KTO) Mr P.Thiry, Thérapeute Manuel	LA LOUVIERE Centre de Kinésithérapie Avenue Gambetta 51 7100 LA LOUVIERE	Prix de la formation : 350 € Avec chèques-formations : 140 €	KTO-02
08-09-10-11/09/2016	METHODE MCKENZIE (module B) Mr D. Vandeput, Kinésithérapeute	CHARLEROI Espace Santé (Gailly) Boulevard Zoé Drion 1 6000 CHARLEROI	Prix de la formation : 760 € Avec chèques-formations : 340 €	MCK-31

Les bronchectasies non CF (NCFB)

Par Guy Postiaux*, Kinésithérapeute



* Groupe d'étude pluridisciplinaire stéthacoustique. Grand Hôpital de Charleroi, services des soins intensifs. Boulevard Joseph II, 4 b72 à B-6000 Charleroi - guy.postiaux@gmail.com - www.postiaux.com

1. Définition des bronchectasies

Laennec fut le premier à décrire les bronchectasies (ou bronchiectasies) dans son traité de 1819. Le terme bronchectasie, qui a pour synonyme «**Dilatation des bronches-DDB**», est un terme morphologique qui se rapporte à une dilatation anormale et permanente des voies aériennes sous-segmentaires, c'est-à-dire des bronches cartilagineuses de moyen calibre de la 5^e à la 10^e division bronchique. Son diagnostic est morphologique et radiologique, supporté par des arguments cliniques.^{1,2}

2. Epidémiologie, étiologie

Les bronchectasies qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une mucoviscidose (NCFB) sont une importante cause de **suppuration pulmonaire chronique**. Son diagnostic repose essentiellement sur l'imagerie par CT-Scan.³ (Figure 1). Leur étiologie est imprécise, idiopathique, anomalies immunologiques, dyskinésie ciliaire.^{4, 5, 6, 7, 8} En occident, sa prévalence est en recul en raison de la vaccination et d'une meilleure prise en charge au contraire des pays émergents.⁹ Le pronostic et les facteurs de risque de mortalité à long terme ne sont pas bien connus. L'âge avancé et la gravité de l'insuffisance respiratoire aiguë seraient des facteurs associés à un risque accru de mortalité.^{11, 12} On retrouve également les bronchectasies dans la dyskinésie ciliaire primitive - DCP.

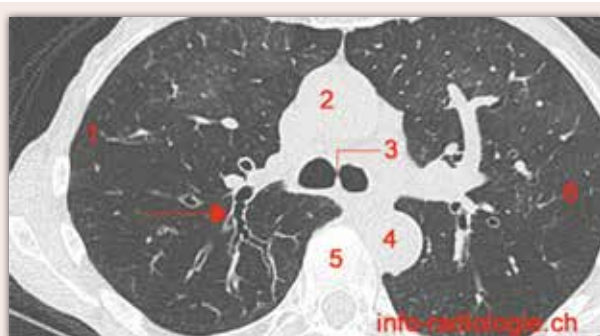


Figure 1

Tomodensitométrie du thorax chez une petite fille de 4 ans atteinte de bronchectasies séquellaires d'une dysplasie bronchopulmonaire. L'image objective une bronche dilatée, déformée et épaissie située dans le segment antéro-interne du lobe moyen (flèche sur la figure). La bronchectasie est de type cylindrique et moniliforme. Aucune impaction mucoïde ni collapsus cicatriciel ne sont décelables au moment de l'examen.

Scanner du thorax (reconstruction axiale)

- | | |
|-------------------------|----------------------------------|
| 1. Poumon droit. | 2. Aorte thoracique ascendante. |
| 3. Carène. | 4. Aorte thoracique descendante. |
| 5. Corps vertébral. | 6. Poumon gauche. |
| Flèche, Bronchiectasie. | |

3. Physiopathologie

La dilatation est associée à des parois bronchiques épaissies, une destruction inflammatoire des tissus bronchiques et péri-bronchiques, une colonisation bactérienne et une destruction du tissu pulmonaire environnant. Des matières de suppuration et d'exsudat s'accumulent dans les **bronches** dépendantes qui sont distendues. Ces bronches deviennent **tortueuses, dyskinétiques, dystrophiques**. On y observe des anomalies localisées du type déformations, sténoses, rétractions, courbures, collapsus fixes. Les VAD sont enflammées et parfois remplies de sécrétions provenant des voies centrales.

Trois phénotypes sont reconnus en rapport avec le type de dilatation : **tubulaire, variqueuse, cystique**. La topographie des bronchectasies est diverse (Figure 2) rarement proximale, c'est-à-dire affectant la partie juxta-hilaire des bronches, plus souvent distale.¹³ On distingue habituellement les atteintes localisées et les formes diffuses. Les bronchectasies localisées le sont à un segment ou à un lobe, affectant le plus souvent les lobes inférieurs. (Figure 3) Dans certains cas sélectionnés, elles peuvent être une bonne indication d'une **chirurgie curative d'exérèse**.

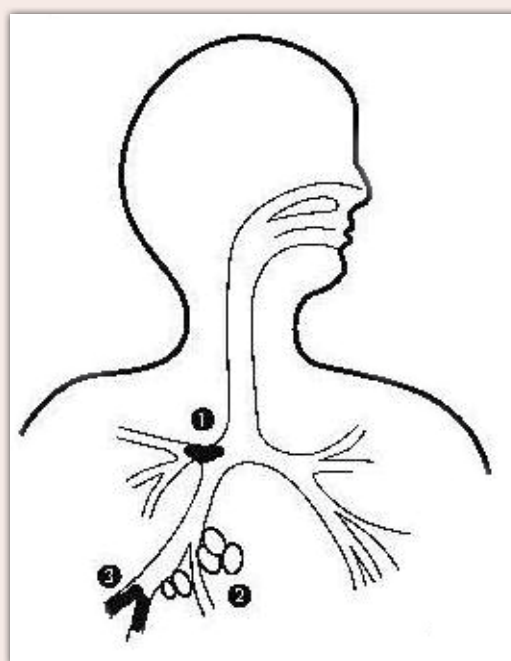


Figure 2

Causes des bronchectasies localisées

1. Présence d'un corps étranger
2. Adénopathies
3. Présence de sécrétions visqueuses.

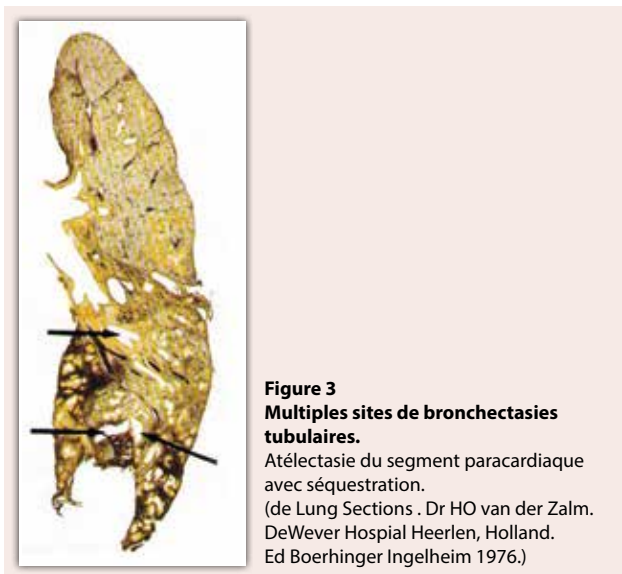


Figure 3
Multiples sites de bronchiectasies tubulaires.
Atélectasie du segment paracardique avec séquestration.
(de Lung Sections . Dr HO van der Zalm. DeWever Hospital Heerlen, Holland. Ed Boerhinger Ingelheim 1976.)

À la suite de l'inhalation d'un corps étranger, le lobe inférieur ou les segments postérieurs des lobes supérieurs sont le plus souvent affectés. Les jeunes enfants de 1 à 3 ans en sont les principales victimes. Quant aux bronchiectasies diffuses, elles sont habituellement associées à une pneumopathie antérieure de large étendue.

4. Sur le plan clinique

Le malade présente une **toux productive chronique** intermittente ou persistante avec des **sécrétions purulentes**, mucopurulentes suivant les cas, de la dyspnée, et des sibilances et des craquements caractéristiques (mésophasiques inspiratoires le plus souvent) à l'auscultation. Les localisations les plus fréquentes sont les lobes inférieurs et

le **lobe moyen**. Les enfants peuvent présenter de la fièvre, une augmentation de la fréquence respiratoire, de l'inappétence. L'importance de l'expectoration est variable mais elle peut atteindre des volumes importants de l'ordre de 200 à 300 ml. Elle est surtout matinale, favorisée par certaines positions, parfois à caractère pseudo-vomique. Elle peut être malodorante et teintée de sang.¹⁴ Une dyspnée d'effort s'installe avec apparition d'un trouble ventilatoire obstructif. L'état général du malade est souvent bien conservé.

5. La priorité de la stratégie thérapeutique repose sur une toilette bronchique suivie

Du point de vue thérapeutique, priorité doit être donnée à la toilette bronchique. **Le principe de la kinésithérapie s'appuie sur le drainage par posturation**, puisqu'il s'agit de **cavités** souvent remplies d'un liquide de suppuration très fluide ainsi que sur les exercices physiques adaptés.^{15, 16, 17} L'humidification de l'air inspiré précédant la kinésithérapie facilite le transport des sécrétions.¹⁸ La nébulisation de **solution saline** hypertonique est efficace à court terme mais à long terme, les résultats ne s'avèrent pas supérieurs à une nébulisation de solution saline isotonique.^{19, 20, 21} Tout comme dans la mucoviscidose, la kinésithérapie revêt une importance majeure en dépit d'une revue systématique qui ne révèle pas d'intérêt pour la kinésithérapie.²² Il s'agit à nouveau ici d'une contradiction entre E(expert)-based medicine et E(evidence)-based medicine.²³ Les autres traitements se fondent sur l'antibiothérapie itérative, ou sur la chirurgie de résection en cas de bronchiectasies localisées pour éviter la diffusion des lésions bronchiques aux autres régions pulmonaires.^{24, 25, 26} L'administration de fluidifiants en aérosol est indiquée. Les bronchodilatateurs sont inefficaces.

Bibliographie

- Pasteur MC, Bilton D, Hill AT. British Thoracic Society guideline for non-CF bronchiectasis. *Thorax* Jul 2010;65(Suppl. 1):S1-S8.
- Ilowite J, Spiegler P, Chawla S. Bronchiectasis: new findings in the pathogenesis and treatment of this disease. *Curr Opin Infect Dis* Apr 2008;21(2):163-167.
- Dagli E. Non-CF bronchiectasis. *ERS Handbook : Paediatric Respir Med* 2013;chap 8 :253-257.
- Subie A et al. Non-cystic fibrosis bronchiectasis. *J Paediatr Child Health* 2012;48:382-388.
- Dagli E. Non cystic fibrosis bronchiectasis. *Paediatr Respir Rev* 2000;1:64-70.
- Hilla AT et al. Primary care summary of the British Thoracic Society Guideline on the management of non cystic fibrosis bronchiectasis. *Prim Care Respir J* 2011;20:135-140.
- Couderc LJ, Catherineot E, Rivaud E, Guetta L, Mellot F, Cahen P, Tcherakian. La recherche d'une étiologie est-elle nécessaire à la prise en charge d'un adulte ayant une dilatation des bronches? *Rev Pneumol Clin* 2011;67:267-274.
- Espinosa V, Rochat T. Bronchiectasies chez l'adulte : recherche d'une étiologie. *Rev Med Suisse* 2013;407.
- Goeminne P et al. Non-cystic fibrosis bronchiectasis : diagnosis and management in 21st century. *Postgrad Med* 2010;86:493-501.
- Karadag B, et al. Non-cystic fibrosis bronchiectasis in children : a persisting problem in developing countries. *Respiration* 2005;72:233-238.
- Bousofara L, Kekes Boudawara N, Ouaja R, Kacem A, Braham W, Sakka M, Khami J. Facteurs prédictifs de mortalité pour exacerbation aiguë d'une dilatation des bronches. *Rev Mal Respir* 2014;31:A69,197 (abstract).
- Loebinger MR, Wells AU, Hansell DM, et al. Mortality in bronchiectasis: a long-term study assessing the factors influencing survival. *Eur Respir J* 2009;34(4):843-849.
- Baldehyrou P, Chatel A. Bronchiectasies et dystrophies bronchiques. Editions Techniques. EMC (Paris). Pneumologie, 6031 A10, 1991, 8p.
- Haponik EF, Chin R. Hemoptysis: Clinician's perspectives. *Chest* 1990;97,2:469-475.
- Russo JG. Pulmonary Postural Drainage for Bronchiectasis. *Chest* 1954;26:81-91. DOI 10.1378/chest.26.1.81
- Ramos EM, Ramos D, Moreira GL, Macchione M, Guimarães ET, Rodrigues FM, de Souza AA, Saldiva PH, Jardim JR. Viscoelastic properties of bronchial mucus after respiratory physiotherapy in subjects with bronchiectasis. *Respir Care*. 2015 May;60(5):724-30. doi: 10.4187/respcare.02429. Epub 2015 Feb 3.
- Lee AL, Williamson HC, Lorensini S, Spencer LM. The effects of oscillating positive expiratory pressure therapy in adults with stable non-cystic fibrosis bronchiectasis: A systematic review. *Chron Respir Dis*. 2015 Feb;12(1):36-46. doi: 10.1177/1479972314562407. Epub 2014 Dec 17.
- Conway JH, Fleming JS, Perring S, Holgate ST. Humidification as an adjunct to chest physiotherapy in aiding tracheo-bronchial clearance in patients with bronchiectasis. *Respir Med* 1992;86:109-114.
- Kellett F, Redfern J, Niven RM. Evaluation of nebulised hypertonic saline (7%) as an adjunct to physiotherapy in patients with stable bronchiectasis. *Respir Med* Jan 2005; 99(1):27e31.
- Caroline H.H. Nicolson CH, Stirling RG, Borg BM, Button BM, Wilson JW, Holland AE. The long term effect of inhaled hypertonic saline 6% in non-cystic fibrosis bronchiectasis. *Respir Med* 2012; 106:661-667.
- Wills P, Greenstone M. Inhaled hyperosmolar agents for bronchiectasis. *Cochrane Database Syst Rev* 2006;2:CD002996.
- Snijders D, Fernandez Dominguez B, Calgaro S, Bertozzi I, Escibano Montaner A, Perilongo G, Barbato A. Mucociliary clearance techniques for treating non-cystic fibrosis bronchiectasis: Is there evidence? *Int J Immunopathol Pharmacol*. 2015 Jun 15. pii: 0394632015584724.
- Redding GJ, Kishioka C, Martinez P, Rubin BK. Physical transport properties of sputum from children with idiopathic bronchiectasis. *Chest* 2008;134(6):1129-1134.
- Grijner M, Azoulay R, Balquet P. Chirurgie de la dilatation des bronches chez l'enfant. *Ann Pediatr* 1987;34:811-813.
- Laros CD, Van Den Bosch JM, Westermann CJ, Bargstein PG, Vanderschueren RG, Knaeppen PJ. Resection of more than 10 lung segments. A 300-year survey of 30 bronchiectatic patients. *J Thorac Cardiovasc Surg* 1988;95:119-123.
- Thevenet F, Gamondes JP, Cordier JF, Tekinel O, Adeleje P, Bodzongo D, Brune J. Chirurgie des bronchiectasies. Indications opératoires et résultats. 48 observations. *Rev Mal Respir* 1993;10:245-250.

Tarifs pour petites annonces - demandes d'emploi - offres d'emploi

(1 ligne = 60 caractères ou espaces) • Forfait 4 lignes : - membres : gratuit - non-membres : 15 € • Ligne supplémentaire : 2,50 € • Encadré (2 lignes) : 5 €

Les textes (écrits lisiblement) doivent parvenir au secrétariat UKFGB, Chaussée de Namur 31 - B-6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE, pour le 5 du mois qui précède le mois de parution, au plus tard. Seules les annonces dont le texte et le paiement seront parvenus avant le 5 du mois qui précède le mois de parution seront prises en considération. Un exemplaire du Kiné-Varia News contenant votre annonce sera envoyé au moment de la parution.

Modes de paiement : Pour la Belgique :

- soit par virement au compte BELFIUS n° 777-5918111-23
- IBAN : BE92 7775 9181 1123 - BIC : GKCCBEBB

Pour l'étranger :

- uniquement par virement international
- IBAN : BE92 7775 9181 1123 - BIC : GKCCBEBB

VENTE, LOCATION, REMISE CABINET DE KINE

A4495 - A remettre Binche, cabinet super équipé avant départ pension. CA +/- 75.000€. Loyer comprenant usage matériel, eau, chauffage, électricité. Usage piscine couverte 4x8. Possibilité coaching +/- 6 mois. Renseignements : 0477 393 591

A4496 - A louer superbe cabinet DC 32M2 meublé de 1 bureau avec chaise + 2 autres chaises, 2 armoires. Situé à Ans (www.espace-plan-be). Grand parking à disposition. Accès facile. Un kiné indépendant(e) est vivement recherché(e). Tél. 0496 35 13 79

A4497 - Cabinet à louer à Evère. Recherche une kiné désirant travailler dans un cabinet à Evère (proximité OTAN). Disponibilités: mi-temps. Contact : 0495 527 200. Envoyer cv à kinemartinehecq@gmail.com

A4498 - Cabinet à louer pour kiné pour professions paramédicales dans centres pluridisciplinaires à Floreffe et Malonne (il y a déjà plusieurs thérapeutes qui y travaillent). Recherche tout spécialement un kiné spécialisé en ortho - traumatisme sportive, thérapie manuelle et ou ostéo. Contact : 0495 527 200. Envoyer cv à centrebehappy@gmail.com

A4499 - Cabinet à louer avec matériel (libre les après-midi) 250€ charges comprises à Angleur (Kinkempois) région de Liège. Renseignements : 0495 823 533

A4500 - Cabinet à louer kiné ou paramédical. Bruxelles - Wol-St-Lambert. Spacieux, lumineux, sal d'attente commune avec méd. gén. Tél. +32 (0) 475 815 724 (sem) - +32 (0) 478 829 742 (soir w.e.) - joellever@gmail.com

A4501 - A vendre : mais. d'hab. à l'étage - cabinet de kiné au rez avec patientèle et matériel. Fin d'activité prévue en juin 2016. Dispo pour transmettre la patientèle bien au-delà de juin. Info : 0485 85 77 85 - info@sogefim.be www.sogefim.be

DEMANDE D'EMPLOI

E1245 - Kiné F. peut assurer petits remplacements dans la région de Charleroi, domiciles, durant vos congés (rayon 5 km max). Tél. 0479 251 203

E1246 - Kiné pensionné depuis le 1^{er} mars 2015, libre de toute occupation assure remplacement toute région. Tél. 0477 32 25 45 - E-mail: joseph-leboutte@hotmail.fr

MATERIEL A VENDRE

A4502 - A vendre appareil de cryo + guéridon marque Cryonic. Etat impeccable, peu servi. Tél. 02 653 76 19. Prix neuf : 5.928 TTC en 2015. Vendu 1.200 euros à voir

A4503 - A vendre : matériel professionnel robuste, cuve à fango 60 euros, mentonnière avec fléau 15 euros, bôme d'espallier 40 euros, coussin visage en mousse avec taie amovible 10 euros, home traîner pour vélo, neuf 100 euros. Tél. 0479 251 203

A4504 - particulier vend Kinetec Spectra Essential TEC0510. Etat neuf, emballage d'origine. Cause rééducation terminée. 3.750€ nets. Contact: 0475 32 37 36

A4505 - A.V. appareil endermo Cellu M6 Intégrtal. Cause: double emploi - Disponible immédiat. Prix : 23.500€ à discuter. GSM : 0497 94 40 63

A4506 - A vendre : oléo-frein complet (mat central, siège mobile, leviers de travail) + guéridon (double étage et tiroir) + laser IR100 (avec bras) + Neuro-Stimo5 : matériel Gymna, bon état. Le lot entier pour 500 euros. Tél. 0478 731 204

A4507 - A.V. mat. kiné (fin exerc.) table électrique kiné ostéo, laser Skintonic Negatose stimulat. uro-gynéco. Petit mat. accup. Bcp livres anat. physio. kiné. ostéo. accup. Contact Piret 085 611 684 - 0477 611 684 - modav@skynet.be

A4508 - A vendre matelas d'andulation couleur blanche. Prix d'achat : 4.500€ - Prix demandé : 2.250€. Table pliante offerte. GSM : 0496 35 13 79

OFFRES D'EMPLOI

O1271 - Kiné F. cherche remplaçant pour soins à domicile, région Charleroi (rayon de 5 km) + éventuellement quelques cabinets fin septembre 2015. Tél. 0479 251 203

O1272 - Cab. méd. sur Bxl (av. Louise) cherche kiné pour traitements dans le dom. de l'esthétique (drainage lym-

phatique et endermologie, participation à la laser lipo et à la cryothérapie) et massages relaxants. Avec propre patientèle et/ou pouvant prendre de nouv. patients envoyés par les médecins du cabinet. Merci d'envoyer votre cv à secretariatlacambre@gmail.com à l'attn du Dr Balon-Perin

01273 - Recherche kinésithérapeute pour la région de Mons Borinage à partir de janvier 2016. Possibilité de rachat de la clientèle. Idéal pour un couple de kinésithérapeutes. Tél. 065 67 42 64

01274 - Recherche kinésithérapeute à mi-temps dans notre cabinet de kiné-ostéopathie pour 1/1/2016. Pré-requis : deux années d'expérience en milieu hospitalier ou en cabinet privé. Deux langues étrangères souhaitables. Envoyer cv: jordi.romaguera@skynet.be

01275 - Maison médicale 4.500 patients recherche une kiné apd 2016. Une spécialisation en psychomotricité est un gros plus. Revenu assuré au sein d'une équipe multidisciplinaire avec déjà 3 kinés et 5 généralistes. Envoyer cv à drphburton@gmail.com ou téléphonez au 0475 486 443

01276 - Cabinet de kinésithérapie situé à Evère recherche kiné (f) pour collaboration à temps partiel. Formation en kiné respi bb, en uro-gynéco et/ou en endermologie sont des atouts. Contact : 0495 527 200 (envoyer cv à kinemartinehecq@gmail.com)

01277 - Centre remise en forme Namur cherche kiné indépendant. Tél. 0477 540 355 - E-mail : erpent@kineo.be



Forfait 8 lignes : 30 caractères ou espacements par ligne

[illegible][illegible]

RUBRIQUE : ☐ Annonces
☐ Demandes d'emploi
☐ Offres d'emploi

ENCADRE : supplément 5€
(uniquement Kiné-Varia News)
☐ Oui ☐ Non

PRIX : ☐ Forfait 8 lignes
☐ Membre UKB gratuit
☐ Annonces, demandes ou offres d'emploi pour non-membres UKB 15,00€ x = €
☐ Lignes supplémentaires 2,50€ x = €
☐ Encadré (uniquement pour le Kiné-Varia News) 5,00€ x = €
☐ Frais bancaires à l'étranger 5,00€ x = €

TOTAL : € x (nombre d'annonces) x (nombre de parutions) + 5€ (encadré) + 5€ (frais bancaire à l'étranger) = €

PAIEMENT : (toujours anticipé, sur le compte n° 777-5918111-23 • UKB asbl - Chaussée de Namur 31 - B-6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
- Pour la Belgique : ☐ virement ☐ paiement en nos locaux
- Pour l'étranger : ☐ virement bancaire international (IBAN : BE92 7775 9181 1123 - BIC : GKCCBEBB)

Seules les annonces dont le texte et le paiement seront parvenus avant le 5 du mois qui précède le mois de parution, seront prises en considération. La facture et un Kiné-Varia News contenant votre annonce seront envoyés au moment de la parution (vers le début du mois).

DATE : **SIGNATURE :**

ADRESSE DE FACTURATION :
(rens. non publiés)

NOM - Prénom :

Dénomination :

Adresse :

Pays : C.P. : Localité :

Tél. : Fax :

ADRESSE D'ENVOI DU KINE-VARIA NEWS :
(si diffère de l'adresse de facturation) (rens. non publiés)

NOM - Prénom :
Dénomination :
Adresse :
Pays : C.P. : Localité :
Tél. : Fax :

CERDEN

Donnez un PLUS à votre pratique grâce à notre formation en nutrition et nutrithérapie organisée à l'intention des praticiens de la santé.
Différenciez-vous en devenant **NUTRITHERAPEUTE certifié Cerden®**



FORMATION EN NUTRITION et NUTRITHERAPIE **Prochaine rentrée académique : 15 octobre 2016**

Le CERDEN®, Centre Européen pour la Recherche, le Développement et l'Enseignement de la Nutrition et de la Nutrithérapie, (association internationale), organise un cycle d'études complet de 10 modules sur 2 ans (5 week-ends par an).

Cet enseignement didactique, intensif et pratique vous permettra une application immédiate en cabinet, renforçant ainsi l'efficacité de vos traitements.

Un diplôme de Nutrithérapeute certifié CERDEN est décerné à la fin du cycle (après un contrôle de connaissance).

Des recyclages et mises à jour sont régulièrement organisés.

Séances d'information :
vendredi 10 juin 2016 à 20h et samedi 10 septembre 2016 à 11h
Square Brussels Meeting Center - 2, rue Ravenstein - 1000 Bruxelles



Pour tous renseignements complémentaires
Tél : +32.(0)2.660.01.30
www.cerden.org - cerden@skynet.be





RESPI-KIDS.BE

Le portail des soins de kinésithérapie respiratoire pédiatrique

- *Vous êtes spécialisé en kinésithérapie respiratoire*
- *Vous voulez mettre votre spécialisation en valeur*
- *Vous souhaitez développer votre patientèle en kinésithérapie respiratoire*

Inscrivez-vous sur RESPI-KIDS.BE

"Trouver le kinésithérapeute spécialisé en kinésithérapie respiratoire le plus proche de chez vous est désormais possible !"

Votre inscription comprend :

- votre référencement sur le site respi-kids.be
- la hotline à la disposition des patients et médecins
- le courrier aux médecins généralistes et pédiatres de votre commune
- les affiches salle d'attente
- le téléchargement gratuit et à volonté de fiches de soins spécifiques
- le service de remplacement entre kinésithérapeutes spécialisés
- les dates des formations, conférences et colloques
- etc...

Cotisation
annuelle de
150 €

0484 285 245 • info@respi-kids.be • www.respi-kids.be

Quel statut pour le kiné ?

Kinésithérapeute salarié

Un kinésithérapeute salarié possède un lien de subordination avec son employeur qui a le droit de lui donner des ordres et d'exercer un contrôle. Mais il n'a pas de perte d'autonomie momentanée dans l'exécution de son traitement de kinésithérapie dont il est entièrement responsable (pas question de lui imposer un traitement toutes les 10 minutes car contraire à notre nomenclature, déontologie, ...). Il doit donc refuser tout ordre contraire aux règles dictées par l'INAMI et la législation. Un salarié signe un contrat de travail avec son employeur concrétisant ses obligations, horaires, salaire, ... Son statut présente un certain nombre d'avantages comme le droit au chômage en cas de licenciement. En cas d'absence de contrat sa situation est considérée comme acquise après 6 mois de travail.

Les cotisations sociales d'un employé sont payées en partie par son employeur et par un prélèvement sur son salaire, le tout versé à l'ONSS (Office Nationale de Sécurité Sociale pour travailleur salarié).



Kinésithérapeute indépendant

Un kinésithérapeute indépendant est une personne physique qui exerce une activité professionnelle sans être liée par un contrat de travail. Il n'a d'ordre à recevoir de personne... que de lui-même.

Tout nouvel indépendant doit s'affilier auprès d'une caisse de sécurité sociale au plus tard la veille du début de son activité.

Ses cotisations sociales sont calculées par année civile, proportionnellement à la déclaration de ses revenus nets imposables (revenus bruts diminués des frais généraux) de 3 ans en arrière.

En début d'activité et pendant 3 ans il peut payer une cotisation forfaitaire trimestrielle mais attention à la régularisation la 4^e année si les versements n'ont pas été suffisants car :

Pourcentage de vos revenus imposables à payer :

- 1^{ère} année civile complète : 20,50 %
- 2^e année civile complète : 21,00 %
- 3^e année civile complète : 21,50 %
- 4^e année et suivantes : 22,00 %

Ces cotisations calculées sur vos revenus nets de trois ans en arrière sont augmentées d'un faible coefficient de mise à jour calculé par l'état de 1, XXXXXXX et des frais de gestion de votre caisse d'assurances sociales (entre 3 et 5 %).

Salarié et indépendant

Le kinésithérapeute qui possède les deux statuts de salarié et d'indépendant a intérêt de se déclarer salarié à titre principal et indépendant à titre complémentaire car sa pension sera calculée sur le régime le plus avantageux des deux (salarié à l'heure actuelle). Il faut savoir que tout ce que vous aurez versé comme cotisation d'indépendant à titre complémentaire sera perdu, vous n'aurez même pas un intérêt de vos versements... il appelle ça cotisation de solidarité !

Y. R.

Nouvelles attestations de soins donnés...

Attention : Actuellement la partie «Reçu» des nouvelles ASD n'est pas pré-perforée (situation temporaire). Donc pour détacher ce reçu : à vos ciseaux si nécessaire.

Ce qui change :

1. La couleur : elles sont ou seront **blanches**,
2. Les 2 cases «domicile» n'y figurent plus,
3. Sur le reçu doit figurer **votre n° d'entreprise** (BCE : Banque-Carrefour des Entreprises). Pas votre n° de compte en banque comme dit précédemment.

Ce qui ne change pas :

1. Le format actuel de l'attestation (longueur et largeur),
2. La lettre G pour le type de modèle,
3. Le double est toujours de couleur jaune.

A partir de quand peut-on les utiliser et les commander ?

Les nouvelles ASD sont à utiliser depuis le 1^{er} juillet 2015 et vous pouvez les commander depuis cette date pour les ASD en carnets et depuis le 1^{er} décembre 2015 pour les ASD en continu (pour imprimante).

Les anciennes attestations et les nouvelles ?

Vous pouvez toujours utiliser **vos anciennes ASD** jusqu'au **31 décembre 2016** mais **les nouvelles** seront **obligatoires** pour tous, le **1^{er} janvier 2017**.

NB : Vous ne devez pas mentionner votre n° BCE sur le reçu des anciennes ASD

NB : Pour les **anciennes ASD non utilisées le 1^{er} janvier 2017**, prenez rendez-vous avec votre contrôleur des contributions pour les éliminer.

Rappel : Que mentionner dans la case «AR 15.07.2002» ?

1. «OUI», si vous percevez **l'entièreté du ticket modérateur**,
2. «NON», si vous ne percevez **pas du tout de ticket modérateur**,
3. «**le montant des honoraires perçus**» si vous ne demandez que **partiellement** le ticket modérateur.

Quel n° de BCE doit-on renseigner sur le reçu des nouvelles ASD ?

- **Votre n° BCE** en tant que dispensateur de soins (vous effectuez des prestations pour votre propre compte),
- **Le n° BCE de l'établissement** si vous effectuez des prestations pour le compte de cet établissement,
- Le n° BCE accordé à **votre société** si vous effectuez des prestations pour le compte de votre propre société.

Le reçu de l'ASD (montant perçu, n° BCE, ...) doit être complété par :

1. Le montant que vous a payé le patient, même si ce montant est nul (il faut inscrire «0» zéro), à savoir :
 - vos honoraires,
 - les tickets modérateurs,
 - les suppléments,
 - les prestations non remboursables.
2. Votre n° BCE

Pour le **tiers-payant**, seul le **montant total payé par le patient** doit être mentionné sur ce reçu et PAS le montant de l'intervention de la mutuelle. Si pas de perception d'un TM vous devez indiquer «0» (zéro).

Le paiement par carte bancaire ou autre est assimilé à un paiement comptant : vous devez donc délivrer au patient le reçu daté et signé.

Nous vous conseillons d'ajouter sur ce reçu la mention «voir banque» et sur le double, le n° de votre extrait de compte qui le prouve. Le reçu ne doit pas être détaché de l'ASD sauf pour le tiers-payant.

«Il est interdit de détacher la partie «Reçu» de l'ASD lorsque vous délivrez au patient à la fois l'ASD et la partie «Reçu» de l'attestation. Cette interdiction vise le dispensateur de soins. Le patient conserve toujours le droit de détacher la partie «Reçu» de l'ASD avant la remise de cette dernière à sa mutualité».

Vous pouvez détacher la partie «Reçu» lorsqu'elle est utilisée sans l'ASD (partie INAMI). Vous devez barrer et conserver la partie supérieure de l'ASD (attachée au double) par exemple lorsque vous facturez une deuxième séance par jour non renseignée dans la nomenclature (pathologie ordinaire) mais prescrite par un médecin (honoraires libres).

Combien de temps devez-vous conserver les doubles jaunes des ASD utilisées :

Les doubles des ASD doivent être conservés jusqu'à l'expiration de la 7^e année ou du 7^e exercice comptable qui suit la période imposable.

Source : information site INAMI

Les remplacements chez les indépendants

1. Le kinésithérapeute à remplacer

Conclure une convention avec le kinésithérapeute remplaçant et vous, reprenant la date du début et de fin de la collaboration. Assurez-vous que celui-ci possède un N° d'agrément B de l'INAMI.

Il n'a que l'agrément A : faire envoyer de suite une lettre recommandée à l'INAMI en demandant son agrément B de la durée du remplacement en indiquant que votre cabinet est à sa disposition. Joindre par exemple le contrat de collaboration ou indiquer que votre cabinet comporte autant d'espaces de soins que de kinésithérapeutes y travaillant.

Il n'a pas encore de N° d'INAMI : se renseigner quand il le recevra et à partir de quelle date ce N° prend cours. Sans ce N°, tout travail de votre remplaçant n'est pas facturable.

Vous ne pouvez rien demander à votre remplaçant ou percevoir soit une location pour votre cabinet soit une rétrocession d'honoraires sur le travail confié.

Il possède déjà ses ASD : pas de problèmes pour les factures.

Il n'a pas encore d'ASD : il peut utiliser les vôtres en barrant votre nom et N° d'INAMI et en indiquant son nom et son N° d'agrément B.

C'est le kinésithérapeute qui a prodigué les soins qui doit signer les ASD.

Attention : Le **propriétaire des ASD** doit déclarer les revenus signés par lui évidemment mais aussi signés par un **autre kinésithérapeute**. La somme du travail revenant au remplaçant doit être déclarée en frais généraux par déclaration informatisée au début de l'année qui suit celle du remplacement (fiche 281.50 et relevé récapitulatif 325.50).

Exemple : votre remplaçant a signé dans **vos ASD** des soins s'élevant à 1.000 € et le contrat stipule une rétrocession d'honoraires de 15 %. Vous devez déclarer 1.000 € dans vos revenus imposables et 850 € en frais généraux par la fiche 281.50 et 325.50 qui doivent être envoyées aux contributions. Une fiche 281.50 de 850 € doit aussi être envoyée à votre remplaçant.

2. Le kinésithérapeute remplaçant

Vous devez posséder un agrément B, si pas le demander et conclure une convention avec votre confrère à remplacer (voir ci-dessus).

Vous possédez vos ASD : pas de problème ; vous n'en possédez pas : vous pouvez utiliser les ASD du confrère remplacé (voir ci-dessus).

Exemple : vous avez signé sur **vos** ASD pour 1.000 € de soins en remplaçant un confrère et votre rétrocession d'honoraires suivant convention est de 20 %. Vous devez déclarer dans vos revenus imposables la somme des ASD de 1.000 € et remplir une fiche 281.50 pour les contributions et le kinésithérapeute remplacé de 200 € que vous déduirez dans vos frais généraux.

Attention :

- L'enseignement que vous avez reçu vous rend digne d'être respecté et d'être payé à votre juste valeur. Pas question d'accepter des rétrocessions d'honoraires de 50 %. L'INAMI juge prohibitif des rétrocessions d'honoraires au-dessus de 35 % et parle même, alors, de dichotomie. Les sommes versées à un tiers doivent être proportionnelles aux services rendus.
- Vous devez posséder un agrément B pour remplacer un indépendant.
- Vous devez être inscrit à une **caisse d'assurance sociale pour travailleurs indépendants (voir Zenito partenaire de l'UKB)**. Cette dernière fonctionne par trimestre. Un jour presté dans un trimestre... et le trimestre est dû.
- Calculez si vos recettes seront supérieures aux paiements des cotisations forfaitaires des trimestres travaillés.

Exemple: vous remplacez un confrère du lundi 28 décembre 2015 au samedi 2 janvier 2016 : vous devrez payer le dernier trimestre de 2015 **et** le premier trimestre 2016 pour 5 ou 6 jours de soins. Quel sera votre bénéfice net ?

Y.R.



Le dossier médical

Avant nous avions un registre de prestations. Celui-ci a été supprimé et remplacé par l'**obligation** de tenir un **dossier médical par patient** (à conserver pendant 20 ans).

La tenue de ce dossier est une **condition de remboursement** et doit comporter au minimum les éléments suivants :

- Les données administratives nécessaires à l'identification du patient et du-des prescripteurs de soins,
- Les renseignements médicaux indispensables au traitement de kinésithérapie,
- La synthèse des constatations de l'examen de kinésithérapie ainsi que le plan de traitement et ses modifications.

Si vous modifiez le nombre de séances prescrites ou leur fréquence, il faut prévenir le prescripteur et le noter dans le dossier :

- Les dates de traitement ainsi que les codes prévus par la nomenclature pour chaque séance attestée,
- Les données et documents indispensables à l'attestation de soins tels que prévus par la nomenclature comme la motivation de la nécessité d'une deuxième séance le même jour (§11 : pathologie E, §12 : patient en situation aiguë, §14 bis : soins palliatifs), le rapport médical pour séances spéciales, ...
- La périmétrie, la volumétrie, ou la copie du protocole lymphoscintigraphique pour les œdèmes.

Le dossier peut être établi par écrit ou sur un autre support durable. Les données du dossier doivent être accessibles immédiatement pour les contrôles prévus par la loi.

Un seul dossier est établi par patient, tous les traitements portant sur une ou plusieurs pathologies ou situations pathologiques y sont mentionnés.

Aucun honoraire n'est dû pour les prestations pour lesquelles la tenue du dossier n'est pas conforme aux conditions de la nomenclature.



Domicile : prescription médicale de kinésithérapie

Depuis le 01.11.2015, la mention «ne sait se déplacer pour raison médicale ou sociale» ne doit plus figurer sur les prescriptions médicales. C'est l'emploi du numéro de nomenclature des prestations à domicile qui fait foi de votre déplacement et c'est à vous de juger si le patient sait ou ne sait pas se déplacer.

Y. R.



UNE EXPLICATION, UN PROBLÈME :

**le secrétariat est à votre écoute
et vous répond dans les meilleurs délais**

D'UNE LIGNE TELEPHONIQUE : +32 (0)71 41 08 34

D'UNE LIGNE FAX DISTINCTE : +32 (0)71 41 97 82

D'UNE ADRESSE E-MAIL : secretariat@ukfgb.be

D'UN SITE INTERNET : www.webkine.be